



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Première Commission

11^e séance

Vendredi 19 octobre 2012, à 15 heures

New York

Président : M. Percaya (Indonésie)

La séance est ouverte à 15 h 25.

Points 86 à 102 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Cet après-midi, la Commission va tenter de conclure son débat sur le groupe de questions 1, « Armes nucléaires », et entendre les orateurs restants sur la liste évolutive de ce groupe de questions qui n'ont pas pu prendre la parole hier en raison du manque de temps.

Avant de donner la parole au premier orateur, j'exhorte de nouveau les délégations qui vont s'exprimer à s'en tenir à un temps de prise de parole raisonnable.

M. Proaño (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord dire que ma délégation souscrit aux déclarations faites par les représentants du Pérou au nom de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, et de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/67/PV.9).

Dans le cadre du débat général de la Première Commission, l'Équateur a évoqué le fait que sa

Constitution reconnaissait les droits de la nature, de sorte qu'elle cesse d'être un objet pour devenir un sujet. En reconnaissant ces droits, nous fermons la boucle de la relation intégrale et complémentaire avec les droits des êtres humains.

À la lumière de cette approche novatrice, l'Équateur condamne l'existence même des armes de destruction massive sur la Terre, et considère que le recours à l'emploi ou à la menace de ces armes constitue un crime contre la nature et contre l'humanité. Par ailleurs, ma délégation a évoqué son strict respect, avec les autres États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de ses obligations et engagements internationaux relatifs à la non-prolifération nucléaire. Néanmoins, elle a exprimé sa déception de ne pouvoir constater la réciprocité en matière de désarmement nucléaire de la part des États dotés d'armes nucléaires, si l'on tient compte du fait que plus de 40 années se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur du TNP. À cet égard, ma délégation se demande si cette attente de réciprocité durera des années, des décennies, voire des siècles, sachant qu'aucun signe n'a été constaté à cet effet.

M. Aquino (Pérou), *Vice-Président*, *assume la présidence*.

Il y a un certain nombre de raisons qui sous-tendent la nécessité d'insister sur la question du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



désarmement nucléaire, qu'elles soient humanitaires, juridiques, politiques ou de sens commun. Premièrement, ce sont des raisons humanitaires qui ont conduit la communauté internationale à condamner l'emploi et la menace d'emploi d'armes nucléaires, en raison de leurs effets épouvantables qui transcendent les frontières et les générations, outre que ces armes ne font aucune distinction entre les cibles civiles et militaires. L'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires constituent un crime contre la nature et contre l'humanité, ainsi qu'une violation du droit international, du droit international humanitaire et même de la Charte des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires est leur interdiction et leur destruction totale.

Deuxièmement, et dans le même ordre d'idées, les États parties au TNP qui sont dotés de l'arme nucléaire invoquent la sécurité nationale pour justifier l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires, bien que l'on ait bien conscience du danger que cela comporte pour la vie et la survie de millions de communautés et de personnes innocentes, pour les générations futures, ainsi que pour l'existence, la conservation et la régénération des cycles vitaux, des structures, des fonctions et des processus d'évolution de la nature. Ainsi, pour résumer, nous nous trouvons dans une situation où nous prétendons garantir la sécurité d'une minorité au détriment de la sécurité de la planète entière.

Troisièmement, des raisons juridiques vont également dans le sens de cette argumentation, notamment en ce qui concerne le respect de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui appelle les États à poursuivre de bonne foi des négociations sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Ces obligations doivent être honorées aux fins de préserver l'intégrité et la légitimité de cet instrument international. Dans ce contexte, il convient de toujours garder à l'esprit l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice à cet égard. Plus de 40 années se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur du TNP, et nous attendons toujours.

À cet égard, il existe des précédents, à savoir les Conventions sur les armes chimiques et sur les armes biologiques, qui visent à parvenir à l'interdiction et à l'élimination de tous les types d'armes de destruction massive. Ce facteur nous oblige à rejeter les raisons pour lesquelles les armes nucléaires ont été exclues du

processus de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Quatrièmement, des raisons politiques et juridiques d'ordre régional accompagnent également cette argumentation. En effet, la zone exempte d'armes nucléaires créée dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, dont fait partie mon pays, ne peut toujours pas bénéficier pleinement de la dénucléarisation qu'exigent sa nature et ses objectifs, et ce du fait de déclarations subjectives de la part des États dotés d'armes nucléaires, qui ne font aucun cas de la volonté politique des États d'Amérique latine et des Caraïbes de vivre sans armes nucléaires et de promouvoir leur interdiction et leur destruction complète. De même, ma délégation espère assister rapidement à la création de zones exemptes d'armes nucléaires au Moyen-Orient et dans des régions telles que l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie du Sud.

Cinquièmement, conformément aux considérations susmentionnées et parce que subsistent dans la mémoire de la communauté internationale les terribles images laissées par l'emploi de ces armes, qui ont suscité l'horreur et le rejet de tous, la communauté internationale a condamné ces actions, tout comme elle condamne l'existence des armes nucléaires. Les armes nucléaires n'ont aucune légitimité. Par conséquent, il est temps que les États et l'ONU règlent ce problème une fois pour toutes, conformément à leurs engagements internationaux et à leurs obligations juridiques internationales et pour des raisons humaines, humanitaires et de bons sens.

M. Moktefi (Algérie) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux déclarations faites par les représentants de l'Iran et de l'Égypte, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/67/PV.2) et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/67/PV.9).

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer les vues de l'Algérie au sujet de certaines questions liées aux armes nucléaires. Tout d'abord, je dois dire que le désarmement nucléaire demeure la plus haute priorité pour l'Algérie, et constitue à ce titre une profonde préoccupation face à la menace posée à l'humanité par les arsenaux nucléaires existants. C'est pourquoi nous considérons les progrès en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération comme essentiels pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

L'Algérie réaffirme l'importance de la conclusion unanime de la Cour internationale de Justice, qui souligne l'existence d'une obligation de poursuivre de

bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. L'Algérie appelle les États dotés de l'arme nucléaire à se conformer pleinement à leurs obligations légales en vue de parvenir à l'élimination totale de leurs armes nucléaires. Nous réitérons à cet égard l'importance de l'application par les États dotés de l'arme nucléaire des principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité dans toutes les mesures liées à l'accomplissement de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire. Le respect de ces obligations ne doit pas être subordonné à des mesures de confiance ou à d'autres efforts de désarmement. En fait, l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires.

En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, l'Algérie réaffirme la nécessité de la conclusion d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité. Tous les États non dotés de l'arme nucléaire devraient être effectivement assurés par les États dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires. Dans ce contexte, l'Algérie soutient fortement l'appel à la convocation d'une conférence internationale à la date la plus rapprochée possible, avec l'objectif d'un accord visant l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier déterminé, y compris une convention sur les armes nucléaires.

Je tiens à réitérer l'engagement de l'Algérie vis-à-vis du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à insister sur la nécessité d'universaliser ce Traité, qui constitue la pierre angulaire du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Toute approche sélective à l'endroit des termes du TNP est de nature à vider cet instrument de sa substance. L'équilibre entre les trois piliers – le désarmement, la non-prolifération et la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – doit être fondamentalement préservé. Les trois piliers sont d'égale importance.

Il y a lieu de souligner également que les efforts visant à la non-prolifération devraient être accompagnés d'efforts parallèles en matière de désarmement nucléaire. En outre, nous considérons que les questions de prolifération sont mieux traitées par le biais de négociations multilatérales universelles et d'accords globaux non discriminatoires. Bien entendu, tous les États parties au TNP sont tenus de s'acquitter de leurs obligations en vertu des dispositions de ce Traité. Il

convient de rappeler à cet égard que les États dotés d'armes nucléaires en particulier doivent se conformer pleinement à leurs obligations.

L'Algérie est gravement préoccupée par l'absence de progrès en ce qui concerne la mise en œuvre des 13 mesures pratiques convenues au titre des obligations de l'article VI du TNP, adoptées à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2000 et approuvées de nouveau dans le plan d'action de la Conférence d'examen de 2010 (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)). Une majorité d'États ont choisi d'utiliser l'énergie atomique à des fins civiles, conformément à l'article IV du TNP. En effet, l'énergie nucléaire représente, pour de nombreux pays en développement, un choix stratégique pour leur développement économique et pour répondre à leurs besoins de sécurité énergétique. En conséquence, l'Algérie réaffirme le droit inaliénable et légitime pour tous les États parties au TNP de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans le cadre du régime de non-prolifération.

L'Algérie tient à réaffirmer le mandat, l'autorité et le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le domaine de la sécurité nucléaire. Toutes les normes multilatérales, les lignes directrices ou les règles en matière de sécurité nucléaire doivent être édictées dans le cadre de l'AIEA. L'Algérie réaffirme également le rôle central de l'AIEA en matière de sûreté nucléaire, y compris par l'établissement de normes de sûreté nucléaire.

Tout en se félicitant de la convocation de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015, qui s'est tenue à Vienne, l'Algérie appelle tous les États parties au TNP à mettre pleinement en œuvre le plan d'action adopté par consensus à la huitième Conférence d'examen du TNP en mai 2010.

En tant que partie intégrante du plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010, la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient est également nécessaire. Par conséquent, nous exprimons notre profonde préoccupation devant le retard pris dans l'application de ladite résolution, qui reste valide jusqu'à ce que ses objectifs soient pleinement réalisés.

L'Algérie poursuit son ferme soutien à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et attend avec impatience la convocation de la conférence d'Helsinki de 2012 sur la création d'une

zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Ma délégation demande instamment au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et aux trois coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, en consultations avec les États de la région, de n'épargner aucun effort en vue de la convocation de la conférence de 2012, et souligne à ce titre l'importance de la participation à cette conférence de tous les États de la région. Nous nous félicitons d'ailleurs de la déclaration du Secrétaire général en date du 11 octobre 2012 dans laquelle il a réaffirmé son ferme soutien au facilitateur de la conférence de 2012, M. Jaakko Laajava, ainsi que son engagement résolu de convoquer la conférence.

Ma délégation considère que la mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires constitue une mesure importante vers la réalisation de l'objectif de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Ainsi, l'entrée en vigueur le 15 juillet 2009 du Traité de Pelindaba, établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, représente une contribution importante au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. L'Algérie appelle les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier les protocoles pertinents du Traité de Pelindaba.

L'Algérie tient à souligner l'importance d'une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). La réalisation d'un tel objectif sera de nature à contribuer au processus de désarmement nucléaire. Nous regrettons que, 16 ans après son ouverture à la signature, ce Traité ne soit pas encore entré en vigueur. L'Algérie s'associe, à cet égard, à la déclaration ministérielle conjointe de la Réunion ministérielle qui s'est tenue le 27 septembre 2012, encourageant tous les États de l'annexe 2 à ratifier ce Traité.

Enfin, l'Algérie est pleinement attachée aux objectifs de non-prolifération et aux efforts de la communauté internationale visant à empêcher les terroristes et autres acteurs non étatiques d'acquérir des matières nucléaires nécessaires à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires ou d'acquérir des matières radioactives. Pour exprimer son plein engagement à l'égard de ces objectifs, l'Algérie a pris part, au mois de mars, au Sommet de Séoul sur la sécurité nucléaire et à la réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire qui s'est tenue le mois dernier à New York.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à me rallier à la déclaration faite par l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/67/PV.2).

Les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki ont montré les horreurs des armes nucléaires. La réaction du monde face à ces atrocités a pris la forme de la première résolution adoptée par l'Assemblée générale contre les armes nucléaires (résolution 1 (I)). Depuis lors, la communauté internationale cherche à éliminer l'utilisation de ces armes inhumaines, immorales et aveugles. Néanmoins, les armes nucléaires ont augmenté de manière à la fois horizontale et verticale. Elles sont considérées comme les armes ultimes et, par conséquent, les ultimes garants de la sécurité. C'est pourquoi la recherche de la sécurité est le moteur clef de l'acquisition et de la mise au point des armes nucléaires. Pour certains pays, le pouvoir et le prestige sont également des facteurs.

Le Document final (résolution S-10/2) de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a été le premier et seul effort mondial de la communauté internationale visant à forger un consensus sur l'élimination des armes nucléaires. La communauté internationale avait reconnu que cet objectif devait être réalisé en garantissant la sécurité de tous les États sur un pied d'égalité. Le Document appelait également à un pacte comportant une approche progressive visant à garantir la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement, ainsi que des efforts simultanés de promotion du désarmement nucléaire.

Mais hélas, les principaux États dotés d'armes nucléaires ont mis essentiellement l'accent sur la maîtrise des armements et la non-prolifération, et choisi d'ignorer la question cruciale du désarmement nucléaire. Ils se sont efforcés de conclure des accords internationaux dans des domaines où leur sécurité ne serait pas compromise, telle l'élimination des armes chimiques et biologiques, ou en concluant un accord tel que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Aujourd'hui, certaines des grandes puissances promeuvent le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles après avoir produit tant de matières fissiles qu'elles n'ont pas besoin d'en fabriquer davantage. Mais rien n'a été fait pour éliminer les armes nucléaires ou pour instaurer un véritable désarmement nucléaire.

En dépit d'affirmations ronflantes et moralistes, le fait est que les armes nucléaires restent une partie

intégrante des doctrines stratégiques des alliances militaires. Les armes nucléaires constituent également une force de dissuasion pour les États non dotés d'armes nucléaires qui sont membres d'alliances militaires. Ainsi, ces États encouragent de manière indirecte et implicite la possession, voire l'utilisation, d'armes nucléaires dans le cadre des doctrines stratégiques de ces alliances. Le Pakistan, réaliste, reconnaît que le désarmement nucléaire ne se fera pas du jour au lendemain ni même de notre vivant. Mais les efforts destinés à éliminer les armes nucléaires doivent commencer dès à présent. Il s'est écoulé trop de temps depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement; le moment est venu de donner forme aux obligations adoptées par consensus.

Nous devons nous employer à créer un ordre international fondé sur les règles, équitable et non discriminatoire assorti d'un programme de désarmement complet. Ce programme devrait faire fond sur les réalisations existantes, inclure des mesures portant sur les préoccupations des États en matière de sécurité, et mettre en place un régime de limitation et de réduction des armes classiques et stratégiques. Les mesures unilatérales et bilatérales prises par certains États ont été partielles et insuffisantes et ne sauraient se substituer à la mise en œuvre des obligations multilatérales de désarmement.

Il faut renforcer le régime de non-prolifération par le biais de politiques équitables, fondées sur des normes et non discriminatoires. Il ne devrait y avoir ni exceptionnalisme ni traitement préférentiel dû par la soif de pouvoir et de profit. Il faut mettre fin à la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires. Il faut étendre les garanties de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires. Ces garanties ne coûtent rien et ne menacent pas la sécurité des États dotés d'armes nucléaires.

Au lieu de prendre des demi-mesures, de désavouer les obligations de désarmer et de préconiser un traité n'interdisant que la production future de matières fissiles – ce qui ne constitue même pas une mesure de non-prolifération – il faudrait également réduire les stocks actuels de matières fissiles, ce qui serait une véritable mesure vers l'élimination des armes nucléaires. En même temps, la communauté internationale devrait entamer de suite des négociations sur une convention pour l'élimination des armes nucléaires dans des délais précis.

Les efforts n'ont que trop tardé pour forger un nouveau consensus sur le désarmement nucléaire et l'élimination des armes nucléaires. Sans pour autant sous-estimer les défis potentiels posés à l'élaboration d'un nouveau consensus mondial, il faut redoubler d'efforts pour instaurer un monde véritablement exempt d'armes nucléaires. Le Pakistan réitère l'appel lancé il y a longtemps par les 120 membres du Mouvement des pays non alignés en faveur de la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement afin de forger à nouveau un consensus mondial qui garantisse l'élimination des armes nucléaires tout en répondant aux préoccupations des États en matière de sécurité.

M. De Vega (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/67/PV.9).

Les Philippines sont préoccupées par l'absence de progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Le chemin vers un monde exempt d'armes nucléaires est long et semé d'embûches, et nous devons avancer en faisant fond sur l'élan imprimé à ce processus au cours des deux dernières années. Notre politique consistant à faire de notre territoire une zone exempte d'armes nucléaires est consacrée par la Constitution philippine. C'est une politique que nous encourageons d'autres territoires à adopter, en raison de la présence de millions de Philippins dans des zones où il existe des armes nucléaires.

À l'ONU, les Philippines continuent d'appuyer fermement les efforts visant à maintenir à l'ordre du jour la double question du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire. Nous avons appuyé la résolution annuelle sur la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*. Nous avons également contribué aux efforts visant à ériger en infraction l'emploi d'armes nucléaires.

Lors des négociations menées au sein de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, les Philippines ont activement plaidé en faveur de l'inscription des armes nucléaires sur la liste des armes interdites. Cependant, plus de deux ans après la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, le moment est venu de faire le bilan des progrès réalisés jusqu'à présent vers la concrétisation de nos obligations dans le cadre des conclusions et

recommandations relatives aux mesures de suivi du Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)).

Nous attendons, de la part des États dotés d'armes nucléaires, des progrès relativement aux mesures 3, 5 et 21. Les Philippines invitent les États dotés de l'arme nucléaire à fixer un calendrier précis pour la destruction de leurs armes nucléaires et de leurs vecteurs, d'une manière vérifiable et irréversible. Nous attendons avec intérêt que des progrès tangibles soient réalisés s'agissant du respect par les États dotés de l'arme nucléaire de leurs obligations, par le biais d'un registre accessible au public qui doit être mis en place par le Secrétaire général.

Les Philippines se félicitent du processus mené par les cinq États dotés de l'arme nucléaire et espèrent que ces réunions aboutiront à l'adoption de mesures concrètes pour l'élimination totale des armes nucléaires. En tant que membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, les Philippines exhortent également les cinq États dotés de l'arme nucléaire à signer dans les meilleurs délais le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous estimons que des consultations supplémentaires ouvriront la voie au règlement des questions en suspens mentionnées par les États dotés de l'arme nucléaire.

La Conférence d'examen du TNP de 2010 a également abordé la question difficile et complexe du Moyen-Orient et des armes de destruction massive. Les Philippines espèrent qu'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, sous les auspices du Secrétaire général et avec la participation de tous les États du Moyen-Orient, sera convoquée en décembre. Comme les Philippines l'ont souligné à maintes reprises, la création de cette zone n'a que trop tardé et cette conférence sera un premier pas important pour lancer le processus qui devrait mener à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Les Philippines expriment leur préoccupation face au danger que représentent les armes nucléaires tactiques, qui, compte tenu de leur petite taille, pourraient facilement tomber entre les mains d'acteurs non étatiques. Par conséquent, les discussions futures en vue de la Conférence d'examen du TNP de 2015 doivent également aborder la question des armes nucléaires tactiques. De même, les Philippines sont préoccupées par la menace bien réelle du terrorisme nucléaire et

soulignent l'importance pour tous les États Membres de l'ONU d'appuyer le cadre juridique existant en matière de sécurité nucléaire.

Les Philippines appellent à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) dans les plus brefs délais. Beaucoup reste à faire pour assurer l'universalité du Traité. Nous félicitons de nouveau l'Indonésie pour sa récente ratification du TICE, et nous continuons d'exhorter les huit autres États énumérés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité.

Les Philippines n'ont cessé d'appeler à des discussions sur l'augmentation du nombre des membres de la Conférence du désarmement pour qu'elle puisse continuer à négocier au nom de la communauté internationale. Nous appelons à la nomination d'un rapporteur spécial chargé d'examiner la question des membres de la Conférence.

Pour terminer, les Philippines estiment que la meilleure façon d'atteindre notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires consiste à adopter une convention sur les armes nucléaires aux termes de laquelle les armes nucléaires, leur utilisation et leur possession seraient illégales. Les Philippines sont prêtes à appuyer les efforts visant à l'adoption d'une convention établissant un calendrier précis pour l'élimination des armes nucléaires.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : En dépit des progrès encourageants accomplis dans le cadre du processus de désarmement ces deux dernières années, la situation n'a guère changé. La course aux armements nucléaires n'a pas été inversée, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'a pas gagné en efficacité s'agissant de prévenir la prolifération des armes nucléaires, et nous avons assisté à l'apparition de nouveaux États nucléaires de facto. L'impasse dans le domaine du désarmement nucléaire persiste, ce qui, à notre avis, est dû à une crise de confiance au sein de la communauté internationale.

La session de mai 2012 du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015 a indiqué qu'il fallait redoubler d'efforts pour obtenir des résultats satisfaisants avant la Conférence d'examen du TNP de 2015. Devant l'Assemblée générale en 2011 (voir A/66/PV.11), le Président de la République du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbayev, a souligné la nécessité d'universaliser et renforcer le TNP et d'accroître le contrôle international exercé par l'ONU

et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) s'agissant du respect par tous les pays de leurs obligations en matière de non-prolifération. Il faut également mettre un terme à la modernisation et au perfectionnement des armes nucléaires, ainsi qu'à l'acquisition de nouvelles armes nucléaires, afin d'avancer dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

On ne saurait trop souligner l'importance de renforcer le contrôle pour prévenir toute possibilité de terrorisme nucléaire, comme cela a été souligné pendant la réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire convoquée par le Secrétaire général le mois dernier. La mise en place d'une banque internationale de combustible nucléaire sous les auspices et la surveillance l'AIEA serait une mesure efficace permettant de faire avancer le régime de non-prolifération. Mon gouvernement est prêt à accueillir une telle banque sur notre territoire après la phase de supervision.

En outre, notre Président estime que la déclaration universelle d'un monde exempt d'armes nucléaires permettrait de réaffirmer la détermination de tous les États à avancer progressivement vers la conclusion d'une convention interdisant les armes nucléaires. Par conséquent, le Kazakhstan joint ses efforts à ceux d'autres États pour accélérer la dynamique en vue de l'adoption d'une telle convention, tel que proposé par le Secrétaire général dans son plan en cinq points et en tant que l'une des principales recommandations du Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 (NPT/CONF.2010/50 2010 (Vol. I)).

Le Forum mondial sur le désarmement nucléaire qui s'est tenu à Astana du 27 au 29 août, ainsi que les Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement, ont approuvé à l'unanimité cette proposition. Le projet de déclaration, ainsi que la résolution qui y est jointe, ont été distribués aux États Membres. Nous espérons des réactions positives aux consultations qui seront menées au cours de la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

Le Kazakhstan est favorable à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en tant que moratoire volontaire sur les essais nucléaires par les États dotés de l'arme nucléaire, mais estime que cela ne suffit pas. Mon pays coopère avec l'Organisation du TICE pour améliorer le système international de surveillance en développant et en perfectionnant ses cinq stations nationales à la pointe de la technologie permettant d'assurer le contrôle 24 heures

sur 24, dans le cadre des efforts internationaux. Avec l'appui du Gouvernement norvégien, un centre international de formation a été créé à l'intention des experts en matière des données ressortissants des pays d'Asie centrale.

Le Kazakhstan exprime sa préoccupation face à l'absence de progrès dans le cadre des travaux de fond de la Conférence du désarmement au cours des 16 dernières années, et déplore que cet organe ne joue plus un rôle de premier plan dans le processus de désarmement. Il est impératif d'entamer nos travaux sur l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires, ainsi que sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux.

Le Kazakhstan, avec d'autres États d'Asie centrale faisant partie de la zone exempte d'armes nucléaires dans la région, joue un rôle crucial dans la prévention de la prolifération incontrôlée des matières nucléaires, luttant ainsi contre le terrorisme nucléaire.

Lorsqu'il s'est exprimé à l'Assemblée générale en 2011, notre chef d'État a appelé à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité accordées par les puissances nucléaires aux États non dotés d'armes nucléaires car, selon lui, le TNP s'est avéré inefficace à cet égard. Nous soulignons la volonté de la région de mener à terme le processus d'institutionnalisation du Traité, et nous sommes disposés à engager un dialogue constructif avec les cinq puissances nucléaires en vue de la signature rapide du Protocole sur les garanties négatives assortie de déclarations interprétatives. L'obtention de ces garanties sera une preuve évidente de l'intérêt porté par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Gouvernement kazakh appuie sans réserve la proposition de longue date tendant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Les événements survenus récemment semblent avoir enrayé ses perspectives. Néanmoins, tous les efforts doivent être déployés pour organiser la conférence d'Helsinki en décembre, et mon pays est prêt à contribuer à son succès.

Pendant sa présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en 2010, le Kazakhstan a œuvré en faveur de l'avenir de la sécurité euro-atlantique et eurasienne, en respectant les normes

internationales. En 2011 et 2012, le Kazakhstan, qui présidait le Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique, s'est concentré sur la conférence sur le Moyen-Orient en en faisant l'une de ses priorités.

La troisième Journée internationale contre les essais nucléaires a été célébrée cette année, le 29 août, pour aider à sensibiliser l'opinion publique mondiale. Le World Leadership Forum s'est réuni à New York le 26 septembre 2013 au Foreign Policy Association.. Nous avons le plaisir d'informer les membres que le Groupe de discussion nucléaire – une initiative conjointe du Kazakhstan et du EastWest Institute – poursuivra son débat.

Pour finir, nous espérons que l'action menée cette année par la Première Commission, renforcée par une forte volonté politique, la coopération et l'action multilatérale, suscitera des progrès vers la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde.

M. Kelly (Irlande) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, à celle faite par le représentant de la Suède au nom de la Coalition pour un nouvel agenda, et à celle faite par le représentant de la Suisse sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires (voir A/C.1/67/PV.10). Nous tenons à ajouter les remarques suivantes.

Deux années et demie se sont écoulées depuis la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2010, qui a convenu par consensus d'un ensemble global de documents finals couvrant les trois piliers du Traité et relatifs au Moyen-Orient. Parallèlement, nous sommes désormais à deux ans et demi de la prochaine Conférence d'examen, au cours de laquelle les États parties au TNP décideront à nouveau de la meilleure façon de faire progresser la pleine mise en œuvre du Traité. À mi-chemin de cette échéance, je souhaite axer mon intervention sur trois points, dont l'Irlande estime qu'ils nécessitent une attention particulière pendant la période restante du cycle d'examen de 2015.

Le premier d'entre eux est la confiance. Nous savons que l'échec des États dotés d'armes nucléaires à réaliser des progrès suffisants en vue de l'élimination complète des arsenaux nucléaires pendant des dizaines d'années a conduit certains États à affirmer que le TNP est intrinsèquement discriminatoire; qu'il crée des classes de nantis et de démunis. Même si nous ne

souscrivons pas à cette affirmation, nous pensons que si nous ne faisons pas de progrès significatifs en matière de désarmement, et rapidement, cette impression de discrimination exercera une pression croissante, voire intolérable, sur les impératifs de non-prolifération du Traité.

Nous sommes profondément préoccupés par l'obstacle que constitue la République populaire démocratique de Corée à la réalisation des objectifs du TNP. Nous pensons en outre que l'Iran doit répondre aux nombreuses questions légitimes de la communauté internationale quant à la nature exacte de son programme nucléaire. Nous restons préoccupés par le fait que trois États – l'Inde, Israël et le Pakistan – choisissent de rester totalement en dehors du consensus international écrasant sur l'adhésion au TNP. Pour convaincre ces États, de même que d'autres, que le TNP offre un modèle de monde exempt d'armes nucléaires, nous devons démontrer notre volonté et notre détermination collectives à parvenir à un désarmement complet dès que possible.

Le TNP n'a pas créé des classes de nantis et de démunis. Au contraire, il a créé des catégories de « prêts à désarmer » et de « prêts à renoncer ». Les États « prêts à renoncer » ont honoré leur engagement, mais nous estimons que les progrès des « prêts à désarmer » se font attendre depuis longtemps.

L'Irlande n'accepte pas que l'un des trois piliers du TNP conserve un caractère prioritaire, ou que davantage de progrès soient nécessaires sur le programme de non-prolifération du Traité avant que des avancées aient pu être réalisées sur son programme de désarmement. Nous avons toujours maintenu que le désarmement et la non-prolifération se renforcent mutuellement, mais, sincèrement, il n'y a pas eu suffisamment de progrès enregistrés en matière de désarmement.

L'écrasante majorité des États parties au TNP ont pris la décision de renoncer aux armes nucléaires il y a 40 ans. Ils l'ont fait dans l'espoir raisonnable que les États dotés d'armes nucléaires s'efforceraient d'éliminer avec diligence leurs arsenaux dans le laps de temps et avec la marge de manœuvre que le Traité leur accordait à cet effet. Nous attendons toujours. L'absence de progrès en matière de désarmement nuit au Traité et, tandis que le présent cycle d'examen se poursuit, l'Irlande va donc rejoindre ceux qui, parmi les États parties au TNP – et nous pensons qu'ils sont très nombreux – attendront davantage des États dotés d'armes nucléaires qu'ils

prouvent leur sérieux quant au respect des engagements à désarmer qu'ils ont pris en vertu du Traité.

Nous continuerons par ailleurs d'appuyer l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous pensons que la ratification de ce Traité par tous les États à capacité nucléaire qui ne l'ont pas encore fait constituerait un important geste de confiance sur la voie du désarmement complet.

Le deuxième point auquel l'Irlande accorderait la priorité dans le cycle d'examen du TNP de 2015 est la transparence. Le plan d'action de 2010 obligeait les cinq États dotés d'armes nucléaires à faire état de la mise en œuvre de leurs engagements en vertu de la mesure n° 5 à la troisième session du Comité préparatoire en 2014, et ainsi la Conférence d'examen de 2015 « dressera un bilan et envisagera les prochaines mesures » (NPT/CONF.2010/50 Vol. I, p. 22). Nous serions ravis que les États dotés d'armes nucléaires soumettent des rapports de fond intermédiaires d'ici à 2014. Cela renforcerait la confiance et permettrait à l'ensemble des Parties au TNP de préparer une série de mesures de suivi en vue de la Conférence d'examen de 2015.

Troisièmement, je voudrais évoquer brièvement un vieux débat qui a refait surface au cours de la réunion du Comité préparatoire du TNP, cette année à Vienne. Il s'agit de la dimension humanitaire du désarmement nucléaire. Une génération a grandi depuis la fin de la guerre froide et, bien que les tensions de cette époque se soient dissipées depuis longtemps, nous sommes toujours confrontés à la menace qui pesait sur l'humanité il y a un demi-siècle. Cela a été reconnu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010, qui se dit

« profondément inquiète du risque que continue de représenter pour l'humanité la possibilité que les armes nucléaires soient utilisées et des conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait un tel emploi » (*ibid.*, par. 80).

Dès 1955, les conséquences humanitaires des armes nucléaires étaient connues de personnes qui savaient véritablement ce qu'elles signifiaient. « Le grand public » écrivaient-elles, « et beaucoup parmi ceux qui exercent le pouvoir, n'ont pleinement pas saisi ce qu'impliquerait une guerre nucléaire ». Elles relevaient que, même si nul ne sait jusqu'où s'étendrait ce nuage mortel de particules radioactives après l'explosion d'une bombe, « les plus personnalités les plus autorisées sont unanimes à dire qu'une guerre

au cours de laquelle seraient utilisées des bombes H pourrait fort bien marquer la fin de la race humaine ».

Ce ne sont pas les paroles de politiciens, de diplomates, de militaires ou d'activistes œuvrant à la réalisation de leurs objectifs. Ce sont les paroles d'académiciens et de scientifiques spécialisés dans les domaines connexes qui avaient compris, peut-être mieux que quiconque sur cette planète à l'époque, le pouvoir destructeur exceptionnel de l'énergie atomique utilisée à des fins militaires – des hommes tels qu'Albert Einstein et Linus Pauling, Joseph Rotblat et Bertrand Russell, pour n'en nommer que certains. Leurs conclusions sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a 60 ans.

Cette évaluation donne à réfléchir et nous rappelle pourquoi nous devons faire preuve d'une volonté renouvelée d'œuvrer d'urgence au désarmement nucléaire. Elle nous rappelle pourquoi nous devons couper court à toute tentative de promouvoir la prolifération de ces maudites armes ou de s'en donner les moyens. C'est pourquoi nous prions tout État qui cherche à accéder à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques de présenter tous les détails de son programme nucléaire par le biais du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Selon nous, un débat sur la dimension humanitaire du désarmement nucléaire permettra de nous rappeler que nous ne participons pas à un débat abstrait portant sur la mise en œuvre d'un traité. Une violation du TNP pourrait avoir des répercussions catastrophiques pour l'humanité pendant plusieurs générations. C'est la raison pour laquelle ma délégation souhaite que l'on développe l'aspect humanitaire du débat au fur et à mesure que le cycle d'examen du TNP en cours avance.

L'Irlande demeure aussi intolérante des armes nucléaires qu'elle l'a toujours été. Durant un débat dans notre parlement national cet été, l'appui de longue date de tous les partis au désarmement nucléaire et à un monde exempt d'armes nucléaires a une nouvelle fois été réaffirmé. L'Irlande tient particulièrement à protéger le TNP, qui demeure le seul rempart mondial contre la menace des armes nucléaires, et elle continuera de le défendre publiquement, quelle que soit l'occasion et quels que soient ses interlocuteurs. Nous espérons qu'un jour, le TNP n'aura plus d'objectif de désarmement – autrement dit, qu'il n'en aura plus besoin. Ce jour-là, malheureusement, semble bien éloigné, et c'est la raison pour laquelle ma délégation va tout faire pour que

l'on obtienne des résultats ambitieux à la Conférence d'examen du TNP en 2015.

M^{me} Urruela Arenales (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, notre délégation souhaite s'associer à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés à la 9^e séance. Nous tenons cependant, à titre national, à compléter cette intervention par les remarques suivantes.

Le Guatemala est profondément attaché au désarmement nucléaire général et complet. Notre pays ne possède pas d'armes nucléaires, et il n'a pas l'intention d'en acquérir ou d'en développer. Nous sommes un État partie à tous les instruments internationaux relatifs au désarmement nucléaire et à la non-prolifération, car nous sommes convaincus que le désarmement nucléaire est l'unique moyen de réaliser un monde plus sûr. Rien ne peut contribuer plus efficacement à éliminer la menace que posent la prolifération et l'utilisation d'armes nucléaires que leur élimination totale, et nous appuierons toute initiative prise à cette fin.

Le désarmement nucléaire doit demeurer l'une des grandes priorités de la communauté internationale. Le Guatemala estime que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire et, en tant qu'État partie à ce Traité, il promeut son universalisation et le plein respect de ses dispositions. Nous soulignons que le respect de ce Traité est une obligation juridique et que tous les États qui y sont parties doivent montrer clairement leur attachement à la lettre et à l'esprit de cet instrument juridique international.

Nous estimons que les trois piliers du TNP – désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – sont intimement liés et complémentaires. À cet égard, nous nous félicitons de l'organisation de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015, qui s'est tenue à Vienne du 30 avril au 11 mai, et nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires participeront aux prochaines sessions de manière constructive et décisive afin d'accomplir des progrès concrets en 2015.

Le Guatemala réitère une nouvelle fois sa déception devant l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Une nouvelle fois cette année, la Conférence a achevé ses travaux sans

adopter un programme de travail qui aurait permis à ses membres d'entamer des négociations de fond. Nous continuerons de faire preuve de souplesse dans le cadre des délibérations visant à trouver des moyens de revitaliser la Conférence du désarmement. Néanmoins, nous tenons à ce qu'il soit clair que ces mesures doivent entrer dans le cadre d'un accord global visant à examiner le mécanisme de désarmement dans son ensemble.

Le Guatemala est partie au Traité de Tlatelolco, qui célèbre son quarante-cinquième anniversaire. Le Traité porte création de la première zone exempte d'armes nucléaires au monde, et il a servi d'exemple et d'inspiration pour la dénucléarisation d'autres régions. Nous sommes parvenus à faire de l'Amérique latine et des Caraïbes une zone exempte d'armes nucléaires, et nous essayons à présent de veiller à ce que cette zone ne soit pas exposée à une menace nucléaire. C'est pourquoi nous soulignons l'importance que revêtent les négociations sur un traité relatif aux garanties négatives de sécurité. Nous lançons également un appel aux États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils retirent les réserves qu'ils ont émises au sujet des protocoles au Traité.

Le Guatemala réitère son appui à la création, dans les brefs délais, d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, et ce en vue d'universaliser le Traité au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Nous regrettons que 17 ans après l'adoption de cette résolution, un pilier fondamental de la décision de proroger le Traité pour une durée indéfinie n'ait toujours pas été mis en œuvre. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur la décision d'organiser en 2012 une conférence en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous encourageons tous les États à participer à la conférence.

Dans l'intervalle, il est essentiel de renforcer les mesures de désarmement nucléaire, ce qui exige avant tout que les États dotés d'armes nucléaires fassent preuve de volonté politique et que l'on mette en place une série de mesures concrètes et vérifiables selon un calendrier déterminé en abandonnant toute rhétorique qui prétend nous forcer à reconnaître que des progrès ont été accomplis alors même que des quantités exorbitantes d'armes nucléaires continuent non seulement d'exister, mais également que l'on tente d'en élargir la portée.

Nous sommes convaincus que pour garantir que ces accords aboutiront aux meilleurs résultats possibles, nous ne devons jamais oublier que de la même manière qu'il importe de progresser dans le domaine du désarmement nucléaire, il faut également aller de l'avant dans le domaine de la non-prolifération. À cet égard, de leur côté, les États non dotés d'armes nucléaires ont également l'obligation d'honorer leurs responsabilités en vertu du TNP en s'engageant à ne pas se procurer d'armes nucléaires, mais ils doivent aussi pouvoir exercer leur droit inaliénable de se procurer les technologies nucléaires, de les développer et de participer aux activités futures dans ce domaine à des fins exclusivement pacifiques.

Toutes ces mesures, tant dans le domaine du désarmement que de la non-prolifération, doivent être mises en œuvre dans un climat favorable aux vérifications et à la transparence, et ce afin de renforcer la confiance entre les parties au Traité. De même, nous estimons qu'il est essentiel que tous les États appliquent pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et nous soulignons l'importance du rôle que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique s'agissant de vérifier que l'énergie nucléaire est utilisée à des fins exclusivement pacifiques.

Le Guatemala est fier d'avoir récemment ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), et il saisit cette occasion pour féliciter l'Indonésie d'avoir fait de même. Cette mobilisation contribue de manière significative à l'entrée en vigueur du Traité. Nous estimons qu'il est indispensable de maintenir le moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité. Selon nous, il importe que tous les États qui n'ont pas encore ratifié le Traité le fassent aussitôt que possible, en particulier les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui sont énumérés à l'annexe 2 du Traité.

M^{me} Ledesma Hernández (Cuba) (*parle en espagnol*) : À la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les États Membres de l'Organisation ont convenu que le désarmement nucléaire était la priorité la plus élevée dans ce domaine. Toutefois, 66 ans après que l'Assemblée générale a tenté, par sa première résolution (résolution 1 (I)) d'éliminer les armes nucléaires et toutes les armes de destruction massive, et plus de 40 après l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), il existe toujours plus de 20 000 armes nucléaires, dont 5 000 sont prêtes à être

utilisées immédiatement, ce qui constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Il est inacceptable que certains États dotés d'armes nucléaires ne renoncent pas à leur utilisation qui est inscrite dans leur doctrine de sécurité fondée sur la « dissuasion nucléaire ». Pire encore, ils allouent des millions à la mise au point de programmes de modernisation de leurs arsenaux nucléaires. Cuba estime que la seule garantie de non-utilisation des armes nucléaires par des États ou par toute autre partie, c'est leur élimination et leur interdiction totales sous le contrôle rigoureux de la communauté internationale.

Nous nous opposons à l'approche sélective préconisée par certains États qui privilégient des mesures contre la prolifération horizontale au détriment des préoccupations que soulève la prolifération verticale, faisant fi du fait que l'interdiction complète et l'élimination totale des armes nucléaires est l'objectif visé. Nous appuyons le droit inaliénable des États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination.

Nous croyons également que la création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue une contribution importante des États aux efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires. C'est pourquoi notre pays a adhéré au Traité de Tlatelolco, dont c'est le quarante-cinquième anniversaire. Ainsi, nous défendons la création de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment au Moyen-Orient, et l'adoption urgente de garanties de sécurité universelles, inconditionnelles et juridiquement contraignantes pour les États non dotés d'armes nucléaires.

L'entrée en vigueur d'un accord entre les principales puissances nucléaires en vue de la réduction de leurs armes nucléaires stratégiques offensives est un signe positif mais insuffisant. Les puissances nucléaires n'ont pas respecté l'engagement pris au titre de l'article VI du TNP de négocier un traité international pour l'élimination des armes nucléaires. Cuba considère que l'absence de volonté politique de certains États de faire de véritables progrès, notamment en matière de désarmement nucléaire, est la raison de la paralysie continue du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

En tant que membre de la Conférence du désarmement, nous soutenons l'adoption dès que possible d'un programme de travail vaste et équilibré qui

tienne compte des véritables priorités du désarmement. La Conférence doit engager de toute urgence des négociations sur une convention qui interdise la mise au point, la production et le stockage d'armes nucléaires, prévoie leur destruction, et aboutisse à leur élimination complète, non discriminatoire et vérifiable selon un calendrier déterminé.

Si nous préconisons le lancement de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, et qui porte également sur la question des stocks, nous croyons que la négociation d'un traité sur les matières fissiles serait une mesure positive mais insuffisante si aucune mesure de suivi n'est prise pour le désarmement nucléaire. À cet égard, Cuba réitère son ferme engagement à œuvrer en faveur de la tenue d'une conférence internationale de haut niveau afin d'identifier les moyens propres à éliminer les armes nucléaires dès que possible, comme convenu dans le Communiqué spécial sur l'élimination totale des armes nucléaires adoptée par les chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre du Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes en décembre 2011.

Nous sommes heureux de constater l'aboutissement de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des parties chargées d'examiner le TNP en 2015, qui a eu lieu en mai à Vienne. À cet égard, nous demandons un renouvellement de l'engagement du Comité préparatoire à la convocation de la deuxième session en 2013. Dans le cadre du processus du TNP, le Mouvement des pays non alignés a soumis une proposition qui mérite notre attention et contient un plan d'action établissant un calendrier concret pour la réduction progressive des armes nucléaires jusqu'à leur élimination leur interdiction totales au plus tard en 2025.

En conclusion, je tiens à souligner que, conformément à la position de longue date du Mouvement des pays non alignés en faveur du désarmement nucléaire, ses membres soumettront à l'examen de la Commission un nouveau projet de résolution sur la convocation d'une réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire en septembre 2013. Nous espérons que cette initiative bénéficiera de l'appui des États Membres de l'Assemblée générale car nous savons qu'une telle réunion pourrait être l'occasion de promouvoir les efforts déployés par la

communauté internationale pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Mongolie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/67/L.40.

M. Od Och (Mongolie) (*parle en anglais*) : Comme les années précédentes, ma délégation a l'honneur de présenter à la Commission un projet de résolution intitulé « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ».

Ma délégation souhaite exprimer sa gratitude au Secrétaire général pour son rapport sur cette question (A/67/166). Nous tenons également à exprimer notre gratitude aux auteurs du projet de résolution pour leur soutien. Le projet de texte remonte à 1998, lorsque l'Assemblée générale, dans sa résolution 53/77 D, s'est félicitée de l'annonce faite par la Mongolie de son statut d'État exempt d'armes nucléaires. Depuis, la Commission a adopté des projets de résolution sur la question tous les deux ans sans les mettre aux voix.

Ma délégation partage l'espoir ravivé, exprimé par la Commission, que nos efforts seront soutenus dans les mois et années à venir, donnant ainsi l'élan à de nouveaux efforts visant à instaurer un monde sans armes nucléaires. Dans le cadre de ces efforts et en attendant, ma délégation exprime sa confiance, étant donné que l'unicité largement reconnue du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie – qui célèbre cette année son vingtième anniversaire – est une contribution importante à la non-prolifération et au désarmement nucléaires.

Le 17 septembre, la Mongolie a signé une déclaration, en parallèle avec la déclaration conjointe des cinq États dotés d'armes nucléaires sur le statut exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. Par leur déclaration commune, les cinq États ont reconnu le statut unique de la Mongolie et déclaré qu'ils respecteraient ce statut et ne contribueraient à aucun acte qui le violerait. Ces documents sont le fruit de consultations approfondies qui reflètent dûment les intérêts des six parties dans la promotion de la non-prolifération nucléaire.

Les deux nouveaux alinéas du préambule et le paragraphe 3 du projet de résolution se félicitent des déclarations faites le 17 septembre 2012 par la Mongolie et les cinq États dotés d'armes nucléaires sur le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie; c'est là une contribution concrète à la non-prolifération des

armes nucléaires et au renforcement de la confiance et de la prévisibilité dans la région.

Le projet de résolution contient également un nouvel élément. Le onzième alinéa du préambule indique que la seizième Conférence du Mouvement des pays non alignés, tenue à Téhéran les 30 et 31 août 2012, a exprimé son appui au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. La Mongolie se félicite du dialogue et des échanges qu'elle a eus avec les États membres, et de l'appui qu'ils ont apporté à ses efforts. Ma délégation espère que la Commission adoptera le projet de résolution sans le mettre aux voix, comme cela a été le cas pour des résolutions similaires par le passé.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/67/L.46.

M. Strohal (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe à la déclaration sur les armes nucléaires prononcée mercredi par l'Union européenne (A/C.1/67/PV.9). L'Autriche est pleinement engagée en faveur de toutes les mesures visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires. Dans le même temps, nous avons toujours adhéré à la logique indiscutable que l'élimination totale des armes nucléaires est le seul moyen de faire face au danger qu'elles représentent d'une manière crédible et durable.

En conséquence, je voudrais ajouter quelques observations à titre national concernant la question du désarmement nucléaire, qui expliquent également le contexte et la motivation s'agissant du projet de résolution intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » (A/C.1/67/L.46) que nous avons rédigé en collaboration avec un certain nombre d'États. Je reviendrai sur ce texte dans quelques instants.

Tout d'abord, je voudrais revenir sur un élément de notre déclaration générale sur le Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques. Les systèmes de vecteurs d'armes de destruction massive sont souvent relégués au second plan dans nos débats généraux. À l'occasion du dixième anniversaire du Code cette année, moi-même, en ma qualité de représentante du Secrétariat exécutif autrichien, et le Président actuel, l'Ambassadeur Cho Hyun de Corée, avons présenté au Secrétaire général une déclaration ministérielle conjointe à l'appui du Code, appelant à la poursuite des efforts en vue de

l'universalisation de cet important instrument destiné à renforcer la confiance et la transparence.

Je voudrais également faire référence à la déclaration conjointe sur la dimension humanitaire des armes nucléaires que le représentant de la Suisse va prononcer au nom d'un groupe d'États, y compris le mien. Selon cette déclaration, les États et la société civile sont de nos jours plus conscients que le débat sur les armes nucléaires doit aller au-delà des concepts de sécurité militaire. En raison des effets catastrophiques mondiaux qui résulteraient de l'emploi potentiel des armes nucléaires, il faut mettre davantage l'accent sur les conséquences humanitaires, sanitaires et écologiques, ainsi que sur certains aspects du droit international humanitaire. Nous attendons avec impatience l'approfondissement de ce débat, ce qui à notre avis permettra de renforcer les arguments en faveur du désarmement nucléaire.

L'examen approfondi des conséquences de tout emploi des armes nucléaires explique également pourquoi, d'une part, le désarmement nucléaire est la responsabilité première des États dotés de l'arme nucléaire mais, d'autre part, ne saurait être considéré comme la prérogative exclusive de ces États, et encore moins comme une question purement nationale mais plutôt une question de sécurité mondiale. En d'autres termes, le désarmement nucléaire nous concerne tous. Tous les États ont le droit d'exiger la réalisation du désarmement nucléaire. Tous les États ont intérêt à ce que le désarmement nucléaire devienne une réalité et ont la responsabilité d'œuvrer en vue d'atteindre cet objectif.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un instrument clef à cet égard. Il se heurte à des difficultés sur plusieurs fronts, et les progrès en matière de désarmement nucléaire – ou plutôt leur absence – constituent probablement le problème le plus grave. Le plan d'action tourné vers l'avenir adopté en 2010 n'est peut-être pas parfait, mais s'il est mis en œuvre de façon crédible, il peut nous mettre sur la voie de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Tous les États doivent participer à cet effort et mettre en œuvre les mesures nécessaires en vue d'atteindre cet objectif. Par ailleurs, il importe de donner les éclaircissements nécessaires au sein du TNP, en particulier en ce qui concerne le cycle d'examen du TNP en cours, au sujet du cadre qui permettra de faire avancer le processus de désarmement nucléaire. L'Initiative des puissances moyennes essaie de faciliter

ce processus, avec l'appui d'un certain nombre de pays, y compris le mien.

Faire des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire est non seulement un impératif pour notre sécurité et notre survie à nous tous, mais également une obligation en vertu de l'article VI du TNP. Cela a été confirmé à maintes reprises, et plus récemment dans le plan d'action de 2010 (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)). Nous voudrions rappeler que la mise en œuvre efficace des mesures 6, 7 et 15 exigera des efforts crédibles et souples concernant le fond des questions. Les difficultés bien connues auxquelles nous sommes actuellement confrontés dans le cadre de nos efforts pour qu'un organe spécifique fasse son travail ne peuvent pas nous empêcher d'essayer de faire des progrès substantiels. La Première Commission doit maintenant tout mettre en œuvre pour donner l'élan nécessaire afin de faire sortir de l'impasse les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

Un certain nombre d'initiatives complémentaires ont été lancées, dont l'Autriche se félicite. Comme cela a été déjà souligné dans la déclaration de l'Union européenne, nous saluons tout particulièrement l'initiative visant à faire progresser la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. En outre, avec le Mexique, la Norvège et d'autres pays, nous avons formulé une proposition visant à faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Nous espérons que les délégations conviendront qu'il s'agit d'une proposition constructive, sérieuse et qui complète d'autres initiatives.

Comme nous l'avons déjà souligné, l'objectif du projet de résolution que nous présentons est de faciliter des progrès multilatéraux de fond dans le domaine du désarmement nucléaire avec la création d'un groupe de travail à composition non limitée qui se réunirait à Genève pendant trois semaines au plus l'année prochaine. Ce groupe serait chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires.

Nous avons écouté attentivement les réactions et les commentaires des délégations sur le projet de texte que nous avons proposé. À la lumière de ces discussions, il semble important de souligner que cette initiative a pour but de mettre en place un cadre pour un travail de fond constructif, sans préjuger du résultat.

Cette proposition ne vise pas à créer une nouvelle institution en matière de désarmement, et ne tente en aucun cas de saper les institutions existantes. Au contraire, cette initiative vise à imprimer un nouvel élan aux négociations de désarmement dans le cadre existant des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale, conformément à l'Article 11 de la Charte des Nations Unies.

Nous voudrions également souligner que le groupe de travail à composition non limitée est un format bien connu et sans exclusive, largement utilisé au sein des Nations Unies. Le texte du projet de résolution a été modifié pour préciser ces points et tenir compte d'autres préoccupations exprimées par nos partenaires. Une version révisée du projet de résolution a été présentée hier. Nous espérons que cette initiative sera perçue comme une occasion pour la communauté du désarmement des Nations Unies de surmonter la paralysie actuelle et d'avancer vers des négociations de fond sur le désarmement.

La communauté internationale est confrontée à d'énormes défis en raison de l'existence continue d'armes nucléaires. Nous nous sommes tenus pour satisfaits pendant trop longtemps et nous n'avons pas exigé l'instauration rapide et efficace d'un monde exempt d'armes nucléaires, comme mon ministre l'a indiqué pendant la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique cette année. Dans cet esprit, l'Autriche appuie un certain nombre d'initiatives et résolutions qui non seulement renforceront notre vigilance et notre prise de conscience, mais en fin de compte aideront tous les Membres de l'ONU à traduire leurs paroles en actes.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/67/PV.9).

Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration lors du débat général (voir A/C.1/67/PV.6), le Bangladesh réaffirme son ferme appui aux objectifs internationaux de désarmement nucléaire définis dans le cadre des trois piliers clairement établis du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires – désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Au fil des ans, même si des progrès notables ont été accomplis en matière de non-prolifération pour limiter la prolifération horizontale des armes nucléaires, des milliers d'armes nucléaires représentent toujours une menace à l'existence même

de l'humanité. Des milliards de dollars sont dépensés pour moderniser ces armes, en dépit des besoins sociaux pressants et des attentes mondiales croissantes de progrès dans le domaine du désarmement. Nous appelons donc les États dotés de l'arme nucléaire à assurer l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, s'acquittant ainsi de leurs obligations juridiques multilatérales pertinentes, et à mettre immédiatement fin à tous les plans de modernisation, de mise à niveau, de rénovation de leurs armes nucléaires et arsenaux connexes, ou de prorogation de leur durée d'utilisation éventuelle.

Nous nous félicitons du succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue en 2010 et appelons à la pleine exécution des plans d'action adoptés à cette Conférence concernant le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous reconnaissons également le succès de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se tiendra en 2015, et espérons que de nouvelles mesures concrètes seront adoptées, y compris un calendrier qui devra être respecté, en vue d'aboutir à un désarmement nucléaire complet à la prochaine Conférence d'examen, en 2015.

En attendant la réalisation de l'objectif final d'un désarmement nucléaire total, irréversible, vérifiable et transparent, les États non dotés de l'arme nucléaire ont le droit légitime d'obtenir des garanties de sécurité de la part des États dotés de l'arme nucléaire. Néanmoins, les engagements pris en matière de garanties négatives de sécurité par les États dotés de l'arme nucléaire ne suffisent pas à dissiper les préoccupations des États non dotés de l'arme nucléaire, ce qui s'explique principalement par le caractère non contraignant de ces engagements. Nous insistons donc sur la nécessité de mettre en place de manière prioritaire un instrument universel et juridiquement contraignant fournissant des assurances de sécurité négatives inconditionnelles à tous les États non dotés de l'arme nucléaire.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires et l'adhésion aux protocoles connexes pourraient être des mesures provisoires utiles pour fournir des assurances de sécurité négatives et atteindre les objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire à l'échelle mondiale. Des zones exemptes d'armes nucléaires pourraient être créées dans des régions

où de telles zones n'existent pas, conformément au Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2) et aux principes et directives que la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies a adoptés en 1999.

Le Bangladesh est le premier pays d'Asie du Sud énuméré à l'annexe 2 à avoir adhéré au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous déplorons vivement le fait que, 16 ans après son adoption par l'Assemblée générale, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur. Nous appelons donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier tous les États dotés de l'arme nucléaire et tous les pays énumérés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le TICE de toute urgence et sans condition. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, nous exhortons tous les États à maintenir un moratoire sur les essais nucléaires ou toute autre forme d'explosion nucléaire et à s'abstenir de mener des activités qui portent atteinte au TICE.

La Conférence du désarmement se trouvant dans une impasse depuis 15 ans, il faut absolument revitaliser ses travaux et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Nous demandons à tous les membres de la Conférence d'entamer immédiatement des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et de mener un débat de fond sur toutes les questions essentielles inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Si l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence devait perdurer, nous invitons l'Assemblée générale à assumer sa responsabilité principale et à faire avancer le processus de désarmement.

Nous considérons que le fait que des armes nucléaires existent toujours et qu'elles pourraient être employées, à dessein ou accidentellement, et la menace de l'emploi de ces armes constituent le danger le plus grave auquel les êtres humains sont exposés. Nous estimons donc que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue d'un monde pacifique et sûr. Bien que nous soyons tous convaincus que le désarmement représente la meilleure protection contre les risques posés par les armes nucléaires, la réalisation de cet objectif est un défi extrêmement difficile à relever. Afin de le relever, le Bangladesh s'est porté coauteur d'un certain nombre de projets de résolution visant le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire, les utilisations pacifiques de

l'énergie nucléaire, le désarmement régional et des mesures de confiance. Nous appelons tous les États à appuyer ces projets de résolution.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/67/L.43.

M^{me} Elias (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est attachée à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et milite de manière concrète et avec détermination pour appuyer cet objectif et le promouvoir.

La Première Ministre australienne, Julia Gillard, a réaffirmé l'attachement de l'Australie à cet objectif dans l'allocution qu'elle a prononcée devant l'Assemblée générale le mois dernier (voir A/67/PV.9), tout comme le Parlement australien, qui a adopté en mars une motion bipartite concernant la non-prolifération et le désarmement nucléaires. L'Australie accorde une grande importance à la Première Commission, instance au sein de laquelle nous pouvons, ensemble, mobiliser un appui en faveur de mesures pratiques et concrètes pour atteindre nos objectifs communs de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

À cet égard, l'Australie est heureuse de présenter, conjointement avec la Nouvelle-Zélande et le Mexique, le projet de résolution annuel intitulé « Traité d'interdiction complète des essais nucléaires » (A/C.1/67/L.43). Ce projet de résolution souligne qu'il est extrêmement important et urgent que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur et, en attendant son entrée en vigueur, appelle tous les États à ne procéder à aucune explosion expérimentale d'armes nucléaires. Ce projet de résolution bénéficie déjà d'un appui important et nous remercions vivement les 75 autres États Membres qui s'en sont déjà portés coauteurs, dont plusieurs États Membres qui le parraineront cette année pour la première fois.

Il est bien entendu extrêmement préoccupant de constater que, 16 ans après son ouverture à la signature, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) n'est toujours pas entré en vigueur. Nous demandons aux États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier aux États énumérés à l'annexe 2, de le ratifier le plus rapidement possible. Dans l'intervalle, nous encourageons et invitons tous les États Membres à appuyer le projet de résolution présenté cette année et à s'en porter coauteurs.

L'Australie ne se fait aucune illusion quant au fait que la réalisation de notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires est une tâche complexe et difficile. Chacun d'entre nous – États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ainsi que les États qui n'ont pas encore adhéré au TNP – ont une occasion et l'obligation de continuer d'avancer vers la réalisation de cet objectif. Nous devons saisir cette occasion. Cependant, il n'y a pas de solutions faciles. L'Australie estime encourageantes les délibérations en cours entre les cinq États dotés de l'arme nucléaire au sujet de leurs engagements en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous espérons que leurs efforts individuels et collectifs donneront des résultats effectifs et concrets et qu'ils s'acquitteront des obligations qui leur incombent au titre du plan d'action adopté par consensus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue en 2010.

L'Australie salue également les efforts soutenus du facilitateur finlandais, l'Ambassadeur Jaakko Laajava, et les États dépositaires du Traité – les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la Russie – en consultation avec les États de la région du Moyen-Orient, en vue d'organiser en 2012 une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous appelons tous les États de la région à continuer de coopérer de manière constructive pour atteindre cet objectif.

Néanmoins, l'exécution du plan d'action n'est à l'évidence pas une tâche dont la responsabilité revient à un nombre restreint d'États parties au TNP. Cette tâche incombe à tous les États parties au Traité. Il est vrai que les cinq États dotés de l'arme nucléaire assument une responsabilité particulière au titre du TNP, mais l'Australie encourage également l'ensemble des États parties à assumer une responsabilité collective en vue d'appliquer le plan d'action dans le cadre du processus du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se tiendra en 2015. De son côté, l'Australie continue de ne ménager aucun effort pour donner une impulsion au plan d'action adopté par consensus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue en 2010. À cet égard, nous avons soumis cette année à la première session du Comité préparatoire, à Vienne, un rapport détaillé sur nos

efforts à ce jour pour appliquer le plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Outre les efforts que nous déployons au niveau national, l'Australie participe à l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement. Les ministres des pays participants à cette initiative se sont réunis le 26 septembre à New York et, dans leur déclaration, ont présenté les activités menées actuellement dans le cadre de l'Initiative, y compris des mesures spécifiques visant à appuyer la mise en œuvre du plan d'action. L'Australie est heureuse de s'associer à la déclaration prononcée mercredi par le représentant de la Turquie au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (voir A/C.1/67/PV.9).

Une des priorités de l'Australie est de voir les États répondre aux appels lancés de longue date par la communauté internationale en faveur d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou de tout autre engin nucléaire explosif. Nous considérons que la négociation et la conclusion rapide d'un tel traité n'ont que trop tardé.

L'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires n'est pas une fin en soi, mais une étape essentielle vers un désarmement nucléaire irréversible. Il est regrettable que, 17 ans après la publication du rapport Shannon (CD/1299) et du mandat qui y figure, la Conférence du désarmement n'ait toujours pas entamé de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

M. Špokauskas (Lituanie), Vice-Président, assume la présidence.

Au cours des deux dernières années, l'Australie, le Japon, l'Allemagne et les Pays-Bas ont pris des mesures concrètes pour guider les travaux de la Conférence du désarmement, grâce notamment à des réunions d'experts parallèles sur la question. À la Première Commission, l'Australie appuie fermement les efforts déployés par le Canada au moyen de la résolution qu'il présente chaque année pour faire progresser les travaux de fond sur la question, et nous encourageons vivement d'autres pays à soutenir les efforts et les initiatives du Canada.

Nous continuerons d'encourager la négociation et la conclusion rapide d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Cela fait partie des négociations depuis 2010 et de ce qui a été défini dans le Document final de la première session extraordinaire

de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2). En attendant, nous demandons à tous les États concernés de maintenir des moratoires sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, ou encore d'arrêter la production et d'appliquer des moratoires.

L'Australie demeure fort préoccupée par la poursuite des activités de la République populaire démocratique de Corée relatives aux armes nucléaires et aux missiles balistiques, y compris le lancement en avril d'un missile de longue portée. Le fait que la République populaire démocratique de Corée cherche à acquérir ces capacités constitue une menace sérieuse à la stabilité de notre région, la région Asie-Pacifique, et aux efforts de non-prolifération entrepris par la communauté internationale.

L'Australie est en outre gravement préoccupée par les preuves de plus en plus nombreuses des éventuelles dimensions militaires du programme nucléaire iranien. Il n'y a aucune ambiguïté sur ce que la République populaire démocratique de Corée et l'Iran doivent faire pour résoudre ces questions et rétablir la confiance de la communauté internationale. Ils doivent se conformer à leurs obligations.

Il importe que nous exploitions les avancées enregistrées en matière de désarmement et de non-prolifération et que nous nous fondions sur celles-ci pour atteindre l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'actuel cycle d'examen du TNP arrive à mi-parcours, ce n'est donc pas le moment de relâcher nos efforts. Il reste beaucoup de travail à accomplir dans le cadre du TNP, et également – ne l'oublions jamais – par les États non parties au TNP qui possèdent des armes nucléaires. Nous devrions tous nous concentrer sur des efforts concrets et positifs qui nous permettront de continuer d'avancer.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/67/L.55.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigérienne s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés par le représentant de l'Indonésie (voir A/C.1/67/PV.9), ainsi que la déclaration faite par le représentant de la Suisse au nom du Groupe pour la levée de l'état d'alerte (voir A/C.1/67/PV.9). Le Nigéria considère qu'il est pertinent et important d'appeler les États dotés d'armes nucléaires

à diminuer l'état de préparation opérationnelle de leurs armes nucléaires. Nous nous associons également à la déclaration conjointe sur l'aspect humanitaire du désarmement nucléaire faite par le représentant de la Suisse (voir A/C.1/67/PV.10).

Au nom du Groupe des États d'Afrique, la délégation nigériane tient à présenter le projet de résolution A/C.1/67/L.55, relatif au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, également connu sous le Traité de Pelindaba. Le projet de résolution a déjà été distribué aux délégations. Nous notons avec satisfaction le soutien massif apporté à ce texte lors des précédentes sessions de l'Assemblée générale, et nous demandons à toutes les délégations de continuer à l'appuyer. La présentation du projet de résolution vise à réaffirmer le ferme engagement de l'Afrique à faire en sorte que le continent demeure une zone exempte d'armes nucléaires. En vue de garantir l'efficacité du Traité, nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires qui n'en ont pas encore ratifié les Protocoles pertinents à le faire sans plus tarder.

Le Nigéria considère les zones exemptes d'armes nucléaires comme un moyen concret de promouvoir la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire. Leur importance réside dans le fait qu'elles interdisent non seulement la production et la possession d'armes nucléaires au sein de leurs États membres, mais également le déploiement de ces armes à l'intérieur des zones. Nous notons avec satisfaction qu'aujourd'hui, 113 États appartiennent aux cinq zones exemptes d'armes nucléaires créées dans le monde.

Nous rappelons qu'à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui a eu lieu à New York en mai 2010, les États membres ont appelé à la convocation en 2012 d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires. Nous saluons l'engagement de la Finlande à accueillir cette conférence, et appelons toutes les parties à contribuer à son succès. La délégation nigériane estime que, si toutes les parties concernées font montre de la volonté politique nécessaire et d'un désir de réussir, l'objectif important et crucial de création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient pourra être atteint.

Alors que les États dotés d'armes nucléaires continuent de détenir leurs stocks, nous sommes entrés dans une nouvelle phase dans la course aux armements nucléaires étant donné que davantage de pays acquièrent

la capacité de mettre au point des armes nucléaires. Et même si certains États dotés d'armes nucléaires ont réduit leurs arsenaux, nous considérons qu'il ne s'agit que de simples mesures cosmétiques, car les stocks restants constituent toujours un danger pour l'humanité. C'est pourquoi le Nigéria se félicite du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), et demande instamment aux pays qui ne l'ont pas encore signé de le faire sans tarder afin de faciliter son entrée en vigueur. Nous nous associons aux autres délégations pour saluer la ratification du TICE cette année par l'Indonésie et le Guatemala.

La prolifération des armes nucléaires pose le problème de la sécurité de ces instruments de destruction, surtout compte tenu de la menace terroriste mondiale. Le risque que des matières nucléaires tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, y compris le risque de transfert de technologies nucléaires à des groupes terroristes, demeure une source de grande préoccupation pour le Nigéria. Nous nous félicitons donc du rôle que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la surveillance et l'inspection des installations nucléaires, et exhortons les pays concernés à respecter en tous temps les garanties de l'AIEA.

En outre, nous nous félicitons de l'initiative du Secrétaire général d'organiser la réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire en septembre. Cette initiative vient à point pour appeler l'attention du monde entier sur les dangers du terrorisme nucléaire et sur la nécessité urgente de prendre des contre-mesures pour promouvoir la coopération internationale en vue de le combattre.

Ma délégation considère les obligations des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le respect des trois piliers contenues dans son préambule et ses 11 articles comme essentielles à notre objectif de désarmement nucléaire. Nous sommes convaincus qu'un plus grand respect du TNP aiderait à relever les défis associés au désarmement nucléaire, notamment la mise au point clandestine de vastes systèmes des armes nucléaires et l'envie impérieuse de les acquérir et de les posséder. Nous nous félicitons de la philosophie fondamentale du TNP, qui souligne que les États dotés d'armes nucléaires s'engagent en faveur du désarmement nucléaire tandis que les États non dotés d'armes nucléaires adhèrent aux principes de la non-acquisition d'armes nucléaires. À cet égard, nous demandons à tous les États parties de faire preuve d'un attachement concret à l'article VI du TNP.

Ma délégation se félicite des résultats de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015, qui a été l'occasion d'évaluer la mise en œuvre du Traité. Nous gardons l'espoir que les deux autres sessions prévues avant la Conférence d'examen de 2015 contribueront à la stratégie globale de mise en œuvre intégrale des plans d'action adoptés à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010.

En tant qu'État partie au TNP, le Nigéria continuera de promouvoir un processus multilatéral, et nous nous associons aux autres États membres, y compris ceux du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, pour exprimer notre appui au TNP en tant que pierre angulaire du renforcement du régime mondial de non-prolifération. La prochaine Conférence d'examen aura lieu dans deux ans, mais nous pouvons contribuer à la réalisation de ses objectifs en nous montrant résolu à garantir la transparence dans le processus.

En décembre 1993, l'Assemblée générale a adopté la résolution 48/75 L, appelant à la négociation d'un traité non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. La résolution stipule que l'Assemblée générale est convaincue qu'un tel traité contribuerait beaucoup à la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects. C'était vrai à l'époque, et cela reste vrai aujourd'hui.

Malheureusement, près de 20 ans après l'adoption de la résolution, aucun progrès n'a été accompli dans la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Le Nigéria considère qu'il est urgent et nécessaire d'entamer des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement. À cet égard, nous appelons tous les États membres de la Conférence du désarmement à faire montre de la flexibilité et de la volonté politique nécessaires pour permettre de lancer sans plus tarder le processus de négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

M. Berbash (Libye) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe d'emblée aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe arabe (A/C.1/67/PV.9). Nous partageons les préoccupations et comprenons les besoins et les

aspirations liés au désarmement nucléaire et à la non-prolifération.

Je tiens également à souligner l'importance de la convocation de la conférence de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Ce serait la première conférence dont on espère qu'elle aboutira à l'élimination de toutes les armes de destruction massive et à la promotion de la sécurité et de la stabilité. Nous tenons également à remercier très sincèrement la Finlande, pays ami, d'accueillir la conférence proposée, ainsi que M. Jaakko Laajava, facilitateur spécial de la conférence, et son équipe, des efforts qu'ils ont consentis pour assurer la tenue et le succès de la conférence.

La Libye souhaite vivement travailler et coopérer pleinement avec le Groupe arabe en vue d'assurer le succès de tous les efforts visant à débarrasser la région du Moyen-Orient de toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Mon pays ne ménagera aucun effort pour atteindre cet objectif. Nous attendons avec impatience que tous les États concernés de la région agissent dans le même esprit pour assurer la tenue de la conférence de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui doit se tenir en décembre de cette année, et la réalisation de ses objectifs selon des échéanciers précis et un plan d'action concret.

Dans ce contexte, mon pays demande à tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de s'attacher à mettre pleinement en œuvre la résolution et le plan d'action de 1995 de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010, ainsi que d'autres résolutions pertinentes, de manière à atteindre cet objectif primordial. Mon pays appelle également le Secrétaire général et les États dépositaires, ainsi que les États coauteurs, à intensifier leurs efforts et à renforcer dès à présent la coordination avec tous les pays de la région dans le but de les inciter et de les encourager à participer de manière significative au succès de la conférence et à la réalisation de ses objectifs. Cela renforcerait le TNP et contribuerait à la réalisation de ses nobles objectifs.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie est favorable à une approche globale de la limitation des arsenaux nucléaires pour la sécurité de tous les participants dans les relations internationales, en tenant compte de tous les facteurs

qui influent sur la stabilité stratégique. Le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START) entre les États-Unis et la Russie est la preuve de notre forte adhésion à cette approche. Le nouvel accord START renforce la stabilité internationale et le régime de non-prolifération des armes nucléaires. Ce qu'il faut faire désormais, c'est mettre résolument en œuvre les obligations découlant du Traité et de ses principes et accords sous-jacents.

Nous sommes ouverts au dialogue sur les mesures à prendre en faveur du désarmement nucléaire, et nous sommes convaincus que cela ne peut être réalisé qu'en tenant dûment compte de tous les facteurs liés à sécurité internationale. Ces facteurs incluent des plans de renforcement des systèmes de missiles antibalistiques mondiaux et des tentatives visant à prendre des mesures similaires en ce qui concerne les armes stratégiques dans des configurations non-nucléaires; le manque de progrès en ce qui concerne la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE); la menace des armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique; et la présence de déséquilibres qualitatifs et quantitatifs en matière d'armes classiques.

Nous constatons qu'il existe encore de sérieuses divergences dans les approches adoptées par la Russie, les États-Unis et l'OTAN sur le maintien de missiles antibalistiques en Europe. À notre avis, les mesures prises par l'Alliance pourraient perturber l'équilibre stratégique des forces et causer de grands dommages au régime, non seulement au niveau régional mais aussi au niveau mondial de sécurité. Les préoccupations de la Russie sont bien connues de tous.

Nous avons besoin d'assurances solides que le système de missiles antibalistiques des États-Unis et de l'OTAN en Europe ne sapera pas le potentiel stratégique russe. D'autres États de diverses régions du monde partagent les mêmes préoccupations. Ces garanties ne peuvent pas être de simples paroles. Elles doivent être fondées sur des critères militaires et techniques objectifs permettant à chaque pays d'être sûr que les missiles antibalistiques déployés dans chaque région correspondent vraiment à ce qui a été déclaré, y compris les missiles défensifs qui pourraient être utilisés pour cibler les États extérieurs à l'Europe. Nous devons dire honnêtement et ouvertement que les progrès dans ce domaine détermineront dans une large mesure les perspectives de développement des relations au niveau régional, ainsi que l'évolution de l'ensemble de la situation internationale.

En même temps, je constate que les mesures prises par les États-Unis et la Russie pour réduire leurs arsenaux nucléaires exigent que tous les pays à fort potentiel nucléaire prennent, sans exception, les mêmes mesures. Nous devons tenir compte de la présence de programmes nucléaires dans les pays qui ont refusé d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Il n'y aura pas de progrès importants en matière de désarmement en l'absence d'une dynamique positive dans tous ces domaines.

Je tiens également à rappeler l'initiative prise par la Russie pour universaliser les obligations souscrites dans le cadre du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée pour réduire cette portée de 1 000 à 500 kilomètres.

Nous nous félicitons du processus de suivi en vue du prochain cycle d'examen du TNP, qui devrait s'achever avec la Conférence d'examen des Parties en 2015. Nous estimons que la première session du Comité préparatoire a été couronnée de succès, et nous félicitons le Président du Comité, M. Wolcott, pour ce succès.

Nous sommes convaincus que les risques et les menaces qui pèsent en ce moment sur le régime mondial de non-prolifération nucléaire peuvent et doivent être éliminés sur la base du TNP. Nous devons maintenant concentrer nos efforts sur le développement progressif du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et sur l'augmentation du nombre des États parties au protocole additionnel à l'accord de garanties. Nous estimons que les garanties de l'AIEA doivent être appliquées sur la base de critères précis qui soient acceptables pour tous les États parties au TNP.

La Fédération de Russie soutient sans réserve l'idée de créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient, conformément aux décisions de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et la Conférence d'examen de 2010. Nous sommes convaincus que la création rapide d'une telle zone faciliterait le règlement de nombreux problèmes de non-prolifération et contribuerait au maintien de la paix et de la stabilité dans la région. En tant que pays dépositaire,

nous n'épargnerons aucun effort pour assurer le succès de la conférence en 2012.

Il y a tout juste un an, la Finlande a été nommée pays hôte, et M. Jaakko Laajava a été désigné facilitateur de la Conférence. Avec les autres coorganisateur, nous avons examiné les modalités d'organisation et le contenu de cette conférence. Nous sommes favorables à ce que toutes les décisions importantes sur la création de cette zone au Moyen-Orient soient prises sur la base du consensus, en particulier entre les pays de la région, qui doivent avant tout démontrer leur volonté politique pour la création d'une telle zone. Dans ce contexte, l'une des tâches les plus importantes est de veiller à ce que cette conférence se tienne effectivement en 2012 et que tous les pays de la région du Moyen-Orient y participent.

La Fédération de Russie considère la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est comme un instrument important pour le renforcement de la sécurité régionale et internationale et du régime de non-prolifération nucléaire. Nous sommes convaincus que notre action dans ce domaine pourra avancer suite à l'officialisation du statut de ces zones, et nous espérons que ce processus sera mené à bon terme dans un proche avenir.

M. Aquino (Pérou), Vice-Président, assume la présidence.

Nous appuyons également les efforts de la Mongolie visant à renforcer son statut d'État exempt d'armes nucléaires. La Fédération de Russie a apporté une contribution importante à cette fin en signant la déclaration conjointe des cinq États dotés de l'arme nucléaire sur le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie en marge de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que la prochaine étape logique doit être la signature du protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est par tous les États dotés de l'arme nucléaire. La Russie est disposée à le faire.

Il ne fait aucun doute qu'assurer l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une priorité et un impératif de notre époque. Nous exhortons donc tous les pays, et en particulier ceux dont l'adhésion et la ratification conditionnent l'entrée en vigueur du TICE, à ratifier ce Traité le plus rapidement possible.

M. Kellerman (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation voudrait s'associer aux déclarations qui ont été faites au titre de

ce groupe de questions au nom du Mouvement des pays non alignés et de la Coalition pour un nouvel agenda (voir A/C.1/67/PV.9).

En ce qui concerne le débat sur la question du désarmement nucléaire d'une manière générale, ma délégation tient d'emblée à réaffirmer son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que fondement du processus de désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération nucléaire. Nous estimons que le TNP est le seul instrument international juridiquement contraignant qui établit une norme universelle contre la prolifération des armes nucléaires, et qui contient également des engagements juridiquement contraignants de la part des États dotés de l'arme nucléaire en vue de l'élimination de leurs arsenaux nucléaires. Tout en reconnaissant le droit inaliénable des États à développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, nous restons tout à fait déterminés à promouvoir le plein respect et l'application universelle de toutes les dispositions du TNP.

Mon pays n'a cessé, depuis plusieurs années, d'appeler l'attention sur la tendance de certains États à privilégier certaines dispositions du Traité au détriment d'autres dispositions tout aussi importantes et qui leur sont inextricablement liées. Nous avons souligné que ces approches sélectives pourraient bien conduire à d'autres États à faire de même, et que cela pourrait perturber le fragile équilibre entre les trois piliers du Traité, s'agissant ainsi le compromis initial et la crédibilité du TNP.

Certes, nous nous félicitons des progrès notables accomplis vers la réalisation des objectifs de non-prolifération du Traité, mais nous sommes toujours préoccupés par l'absence de progrès en vue de la réalisation du désarmement nucléaire par le biais de l'article VI du Traité, en particulier après l'engagement sans équivoque pris par les États dotés de l'arme nucléaire en 2000 en faveur du désarmement nucléaire.

Pour l'Afrique du Sud, le Document final de la Conférence d'examen des Parties au TNP de 2010 revêt une importance particulière. En effet, le Document final de 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)) confirme la validité des accords conclus en 1995 et en 2000, y compris l'engagement sans équivoque pris par les États dotés de l'arme nucléaire d'éliminer tous leurs arsenaux nucléaires. Dans ce contexte, ce document contient également un certain nombre de mesures importantes visant à la réalisation de notre objectif commun d'un monde libéré de la menace posée par les armes nucléaires.

Nous devons maintenant veiller à ce que ces engagements soient traduits en mesures concrètes qui permettraient de restaurer la confiance dans le régime de non-prolifération nucléaire, qui, nous en convenons tous, a fait l'objet de graves tensions au cours des 10 dernières années. Ces mesures ne doivent pas se limiter à la réduction du nombre d'armes nucléaires stratégiques déployées en vue d'éliminer les capacités destructrices excessives datant de la guerre froide, même si de telles mesures sont nécessaires et importantes. Ce qu'il faut, c'est un changement radical des positions en matière de sécurité de ces États et groupes d'États qui continuent de compter sur les armes nucléaires pour assurer leur sécurité, par le biais de politiques de dissuasion directe ou indirecte.

L'Afrique du Sud demeure fermement convaincue que les armes nucléaires ne garantissent pas la sécurité, mais portent plutôt atteinte à la sécurité. La détention continue d'armes nucléaires, y compris par des États qui exploitent des installations nucléaires non soumises au système de garanties et au TNP, demeure une source de préoccupation. Comme nous l'avons soutenu depuis notre adhésion au Traité, toute prétention à la détention d'armes nucléaires pour une durée indéfinie non seulement va à l'encontre des dispositions du Traité et des engagements pris, mais contribue également à accroître l'insécurité et à la poursuite de la course aux armements.

Des progrès constants et irréversibles en matière de désarmement nucléaire et d'autres mesures connexes de maîtrise des armements nucléaires restent d'une importance fondamentale pour la promotion de la non-prolifération nucléaire. Aussi longtemps que ces armes existeront, d'autres pourraient essayer de les acquérir. Un réexamen fondamental des doctrines de sécurité, ainsi que d'autres mesures transparentes, irréversibles et vérifiables visant à débarrasser le monde de la menace des armes nucléaires est donc nécessaire.

L'Afrique du Sud apprécie les informations déjà fournies par certains États dotés de l'arme nucléaire sur leurs arsenaux nucléaires et l'état d'avancement de la réalisation de leurs objectifs de désarmement nucléaire. Au-delà des obligations contractées en 2010 en matière d'établissement de rapports, nous encourageons les cinq États dotés de l'arme nucléaire à redoubler d'efforts pour accroître la transparence et établir la confiance entre les États parties.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la mise en œuvre du nouveau Traité entre les États-Unis

d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Nous regrettons toutefois que les engagements pris en vue de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'aient toujours pas été honorés. Nous appelons donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux énumérés à l'annexe 2, à ratifier ce Traité sans plus tarder.

En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, les États ayant écarté l'option des armes nucléaires sont en droit, selon nous, de demander des garanties de sécurité. Nous sommes également préoccupés par le peu de progrès réalisés en vue de la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres engins explosifs nucléaires. Un tel traité servirait les objectifs de non-prolifération nucléaire et de désarmement nucléaire.

Bien que certains soient tentés de rejeter la responsabilité de l'absence de progrès sur un ou plusieurs membres de la Conférence du désarmement, le débat sur cette question semble indiquer qu'un nombre plus important de membres de la Conférence hésite à s'engager à mettre en place un instrument qui contribuerait vraiment au désarmement nucléaire. Cela apparaît très clairement dans le cadre du débat sur la portée d'un tel traité. Alors que plusieurs difficultés liées à des questions techniques et de sécurité sont avancées pour ne pas intégrer les stocks dans un tel traité, il est évident que tous ces obstacles pourraient être surmontés s'il existait un véritable attachement au désarmement nucléaire ainsi qu'une véritable volonté politique de réaliser des progrès en prenant les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif.

L'Afrique du Sud demeure favorable à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde, y compris au Moyen-Orient. À cet égard, nous soulignons l'importance de la décision prise à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 aux fins d'appliquer la résolution sur le Moyen-Orient adoptée en 1995 et, notamment, d'organiser une conférence à ce sujet en 2012. Nous saluons le travail réalisé à cet effet par le facilitateur et nous exhortons tous les États à appuyer ses efforts soutenus.

La première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015,

tenue il y a quelques mois à Vienne, a permis d'entamer sans problème le cycle d'examen. Nous pensons qu'il est nécessaire de faire fond sur le succès de cette réunion, qui a préparé le terrain pour ce qui est de vérifier que les États parties remplissent les engagements pris dans le cadre du plan d'action arrêté par la Conférence d'examen de 2010, y compris l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires d'accélérer la réalisation de progrès concrets sur les mesures tendant au désarmement nucléaire.

Pour terminer, je voudrais rappeler que les armes nucléaires sont une source d'insécurité, non de sécurité. Elles n'ont pas leur place dans le contexte actuel en matière de sécurité. En outre, les impératifs humanitaires qui rendent nécessaire leur élimination totale exigent une volonté renouvelée de la part de tous les États et des membres de la société civile de débarrasser définitivement notre monde des risques d'annihilation.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La République islamique d'Iran s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés au titre de ce groupe de questions (voir A/C.1/67/PV.9).

L'absence constante de progrès en matière de désarmement nucléaire et l'existence dans le monde de milliers d'armes nucléaires stratégiques et non stratégiques, déployées ou non, continuent de poser une grave menace à la paix et à la sécurité internationales et à la survie même de la civilisation humaine. Alors que les États dotés de l'arme nucléaire ont l'obligation juridique d'éliminer totalement les armes nucléaires, nous considérons que le fait que ces États continuent de ne pas respecter cette obligation menace non seulement à l'évidence la paix et la sécurité internationales mais porte également atteinte à l'objectif et au but du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) tout en compromettant sa pertinence, son intégrité et sa crédibilité en tant que pilier des efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

La République islamique d'Iran souscrit pleinement à la position des États parties au TNP membres du Mouvement des pays non alignés selon laquelle tout recours à l'emploi ou à la menace d'emploi d'armes nucléaires viole les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, du droit international humanitaire en particulier, et la simple possession d'armes nucléaires est contraire aux principes du droit international humanitaire.

Ma délégation considère que la Nuclear Posture Review (Révision de la doctrine nucléaire) de certains États dotés de l'arme nucléaire ainsi que le Concept stratégique 2010 de l'OTAN, qui justifie le recours à l'emploi ou à la menace d'emploi de ces armes barbares, constituent des cas flagrants de non-respect des obligations juridiques pertinentes et un revers pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires. Il ne fait aucun doute que la décision de moderniser des armes nucléaires, pour quelque motif que ce soit, notamment la fiabilité, et le fait de consacrer des milliards de dollars à la construction de nouvelles installations nucléaires sont contraires à l'obligation qui incombe aux États dotés de l'arme nucléaire en matière de désarmement nucléaire et violent clairement l'article VI du TNP.

Nous demandons instamment aux États dotés de l'arme nucléaire, aux États-Unis d'Amérique en particulier, de s'acquitter de leurs obligations au titre du TNP et de mettre fin immédiatement à toute activité liée à la mise au point d'armes nucléaires ou à la recherche dans ce domaine. Nous les exhortons également à renoncer à toute modernisation d'armes nucléaires et de leurs installations, à s'abstenir d'avoir recours à toute menace d'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés de l'arme nucléaire, à retirer leurs armements nucléaires du territoire d'autres pays, et à cesser de maintenir leurs ogives nucléaires en état d'alerte.

Il est paradoxal de constater que plutôt que de s'acquitter de leurs obligations juridiques, certains États dotés de l'arme nucléaire, la France notamment, poussés par l'état d'esprit dans lequel ils étaient pendant la guerre froide, font des déclarations irrationnelles menaçant des États non dotés de l'arme nucléaire. En outre, des responsables français ont annoncé qu'ils développeraient de nouveaux plans pour moderniser leurs arsenaux nucléaires et consacraient des milliards d'euros à ce plan d'ici à 2020. Une telle politique fait clairement fi de l'obligation de la France de respecter les mesures concrètes dont il a été convenu aux conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que de l'objet et de l'objectif de ce Traité.

Des pays tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas, ainsi que les représentants de l'Union européenne et du régime canadien, qui possèdent des armes nucléaires ou sont protégés par le bouclier nucléaire, et qui sont restés terriblement silencieux à la présente séance sur le programme d'armes nucléaires

clandestin d'Israël, ne sont pas en mesure de porter un jugement sur les programmes pacifiques et soumis à garanties d'autres pays. Cette hypocrisie et ce traitement inégal montrent que le fait d'agir en dehors du cadre du TNP est récompensé mais que le fait d'agir dans le cadre du Traité et de soumettre toutes ses activités nucléaires au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) peut être sanctionné.

Nous observons avec une extrême préoccupation qu'en violation des obligations prévues à l'article I du TNP, non seulement des centaines d'armes nucléaires et leurs vecteurs ont été déployés sur le territoire de pays membres de l'Union européenne, et y sont toujours déployés, mais les forces aériennes d'un certain nombre d'États non dotés de l'arme nucléaire, membres de l'Union européenne, sont entraînées à livrer ces armes sous le couvert d'alliances militaires. En transférant des centaines d'armes nucléaires à certains États sous protection de l'OTAN, les États-Unis ne respectent pas, depuis longtemps, les obligations qui leur incombent au titre du TNP, dont l'article I oblige « à ne transférer à qui que ce soit [...] des armes nucléaires ».

Au lieu de menacer autrui et de crier au loup face aux activités pacifiques des autres pays, les États dotés d'armes nucléaires, en particulier les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, doivent pleinement s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'article I du TNP en s'abstenant de pratiquer le partage nucléaire sous quelque prétexte que ce soit, qu'il s'agisse d'arrangements de sécurité, d'accords bilatéraux ou d'alliances militaires. De même, les membres de l'Union européenne, comme les Pays-Bas, qui hébergent des dizaines de têtes nucléaires en violation du TNP, doivent mettre fin à leur non-respect du Traité et décider sur-le-champ de faire sortir ces armes nucléaires de leurs territoires. L'Union européenne devrait en outre commencer par s'attaquer aux problèmes de respect de ses membres, en particulier le non-respect par la France des articles I et VI du TNP.

La France, qui a essayé de faire diversion quant à son non-respect du Traité, a eu recours à la diffusion erronée et trompeuse d'informations sur d'autres pays. Par exemple, contrairement aux allégations trompeuses de la France, les d'activités d'enrichissement à 20 % menées par l'Iran sont placées sous l'entière surveillance de l'AIEA et visent à fournir le combustible nécessaire au réacteur de recherche de Téhéran, afin de lui permettre de continuer à produire des isotopes médicaux destinés à plus d'un million de patients atteints de maladies graves

comme le cancer. Par conséquent, cette activité est menée à des fins purement humanitaires et est plausible.

Certains États dotés d'armes nucléaires, en transférant des technologies et matières nucléaires de qualité militaire à des États qui ne sont pas parties au TNP, en violation flagrante des obligations qui leur incombent en vertu du TNP, ont également contribué à l'apparition de nouveaux possesseurs d'armes nucléaires, en particulier dans la région instable du Moyen-Orient, où les arsenaux nucléaires et les installations nucléaires clandestines du régime sioniste, qui a occupé les territoires de divers pays, envahi tous les pays voisins sans exception, et commis des agressions contre d'autres pays, représentent la plus grave menace qui pèse sur la région et au-delà.

Il n'existe aucune source d'insécurité et d'instabilité au Moyen-Orient mis à part le régime israélien qui, assis sur des centaines d'ogives nucléaires, tente audacieusement de tracer les lignes rouges, comme dans un dessin pour enfants, des activités nucléaires pacifiques des autres pays. Ce régime, mis en place sur la base du terrorisme, et confiant dans son grand protecteur et ses autres partisans occidentaux, a déjà franchi toutes les lignes rouges durant sa courte durée de vie, et commis tous les crimes, du crime d'agression aux crimes de guerre ou aux crimes contre l'humanité, et continue de menacer d'autres pays. Par conséquent, le transfert d'équipements, de données, de matériel, d'installations, de ressources ou de dispositifs relatifs au nucléaire, ou l'apport d'une assistance dans les domaines nucléaire, scientifique ou technologique aux capacités nucléaires du régime sioniste constituent une violation des obligations découlant du TNP, et doivent donc cesser immédiatement.

En tant qu'élément fondamental de l'ensemble de mesures convenues dans le cadre du TNP en 1968, le désarmement nucléaire figure au premier rang des priorités du programme de désarmement, et l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires. À cet égard, la République islamique d'Iran continue d'appuyer pleinement la position du Mouvement des pays non alignés sur la nécessité d'entamer des négociations sur un programme d'élimination graduelle des armes nucléaires selon un calendrier déterminé, y compris des négociations au sein de la Conférence du désarmement, à partir d'un programme de travail équilibré et complet, pour parvenir à la mise en place d'un instrument juridiquement contraignant sur les

armes nucléaires en vue d'interdire une fois pour toutes la possession, la mise au point, le stockage et l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires par un pays en toutes circonstances, et pour permettre la destruction totale de ces armes inhumaines d'ici à 2025.

Au cours des dernières années, certains États dotés d'armes nucléaires, par le biais d'une propagande mensongère et trompeuse, ont tenté d'assimiler l'énergie nucléaire aux armes nucléaires. Cette désinformation a été mise en lumière, tandis que toutes les activités nucléaires des États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP sont placées sous les garanties intégrales de l'AIEA. Ces États ont déjà renoncé aux choix nucléaires et ne constituent donc plus une menace pour les autres pays.

Pour finir, je tiens à rappeler encore une fois que la République islamique d'Iran, en tant que victime des armes de destruction massive, restera déterminée à poursuivre l'objectif d'un monde exempt d'armes de destruction massive, mais ne cédera jamais à l'intimidation et aux pressions.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Inde, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/67/L.25 et A/C.1/67/L.27.

M^{me} Mehta (Inde) (*parle en anglais*) : Le désarmement nucléaire est une priorité pour l'ONU depuis la toute première résolution de l'Assemblée générale du 24 janvier 1946 (résolution 1 (I)), et l'Inde n'a jamais cessé d'apporter son appui à la réalisation de cet objectif prioritaire. Le premier Premier Ministre de l'Inde, Jawaharlal Nehru, fut parmi les premiers dirigeants du monde à défendre la cause du désarmement nucléaire dans les années 50, lorsque la course aux armements nucléaires commençait à poindre.

Lorsqu'il a pris la parole à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1988 (voir A/S-15/PV.14), notre regretté Premier Ministre, Rajiv Gandhi, a proposé un plan d'action pour mettre en place un ordre mondial exempt d'armes nucléaires et non violent en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire de manière universelle, non discriminatoire, progressive et vérifiable, et selon un calendrier déterminé. Nous restons attachés à l'objectif de ce plan et à la réalisation de sa vision de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'un ordre mondial non violent.

En tant qu'État doté d'armes nucléaires, l'Inde est consciente de sa responsabilité, et nous demeurons favorables à un désarmement nucléaire mondial non discriminatoire. Comme le Premier Ministre Manmohan Singh l'a déclaré au Parlement indien en 2007, « la possession d'armes nucléaires ne fait qu'accroître notre sentiment de responsabilité internationale, et ne l'atténue pas ».

Nous pensons que le désarmement nucléaire peut être réalisé grâce à un processus graduel passant par un engagement universel et un cadre multilatéral mondial et non discriminatoire concerté. Il faut que tous les États possédant des armes nucléaires engagent un dialogue véritable aux fins d'instaurer la confiance et réduire l'importance des armes nucléaires dans les affaires internationales et les doctrines relatives à la sécurité. Les étapes permettant une délégitimation progressive des armes nucléaires sont essentielles pour parvenir à leur élimination complète.

Les mesures visant à réduire les dangers nucléaires découlant de l'utilisation accidentelle ou non autorisée d'armes nucléaires, la multiplication des contraintes à l'utilisation des armes nucléaires, la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires, et les mesures destinées à empêcher les terroristes de se procurer des armes nucléaires sont toutes des actions pertinentes à cet égard. Dans un document de travail présenté à l'Assemblée générale en 2006, l'Inde a suggéré un certain nombre de ces mesures, comme la réaffirmation de l'attachement sans équivoque de tous les États dotés d'armes nucléaires à l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires, ainsi que des mesures juridiques particulières, tel qu'un accord mondial sur le non-recours en premier aux armes nucléaires. Le document présenté par l'Inde conserve l'esprit et la lettre du plan d'action de Rajiv Gandhi et vise à stimuler le débat et les échanges à propos de ce qui pourrait être fait aujourd'hui pour mettre en œuvre la vision contenue dans ce plan. C'est dans cet objectif qu'une conférence nationale, regroupant plus de 1 000 étudiants et chercheurs, a été organisée le 21 août à New Delhi afin de mieux faire connaître et de promouvoir les recherches sur le désarmement nucléaire mondial.

Sans atténuer la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire, nous soutenons la négociation à la Conférence du désarmement d'un traité non discriminatoire et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication des armes et autres dispositifs explosifs

nucléaires, répondant aux intérêts de l'Inde en matière de sécurité nationale. Nous demeurons déterminés à maintenir un moratoire unilatéral et volontaire sur les essais nucléaires.

L'Inde est déterminée à œuvrer, avec la communauté internationale, à la prévention de la prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs, y compris par le biais de contrôles rigoureux des exportations nationales et de l'adhésion aux régimes multilatéraux de contrôle des exportations. Tous les États doivent s'acquitter pleinement et dans les faits des obligations qui leur incombent en vertu des accords ou des traités auxquels ils sont parties. La position de l'Inde sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est bien connue et n'a nul besoin d'être réaffirmée.

L'énergie nucléaire reste une source essentielle d'énergie propre et durable, en particulier pour les pays en développement. Son expansion doit être accompagnée d'un renforcement des normes internationales de sûreté et de sécurité nucléaires et de réduction des risques de prolifération. Ces normes internationales doivent être mises en œuvre au travers d'actions nationales efficaces. L'Agence internationale de l'énergie atomique a un rôle irremplaçable à jouer à cet égard. L'Inde a contribué activement à la préparation du Sommet sur la sécurité nucléaire lancé par le Président Obama en 2010, et a participé à la récente réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire. Notre résolution à l'Assemblée générale sur les actes de terrorisme commis au moyen d'armes de destruction massive a reçu un appui généralisé depuis sa présentation en 2002. Nous allons également la présenter au nom de ses coauteurs au cours de la présente session.

Les projets de résolution présentés par l'Inde à la Première Commission illustrent sa volonté de travailler avec d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Nous présentons, au nom des coauteurs, le projet de résolution A/C.1/67/L.27 intitulé « Réduction du danger nucléaire ». Ce projet de résolution souligne la nécessité de réviser les doctrines nucléaires et de prendre des mesures immédiates pour réduire les risques d'emploi involontaire ou accidentel des armes nucléaires, y compris par la levée de l'état d'alerte et le dépointage des armes nucléaires. Depuis 1998, le texte préconise des objectifs modestes, mais néanmoins essentiels, pour la sûreté et la sécurité de l'humanité. Il est satisfaisant de constater que les

questions soulevées par ce texte trouvent davantage de résonance et de reconnaissance au sein de la communauté internationale, y compris par le biais d'une autre résolution sur la question adoptée par la Commission.

En outre, nous avons l'honneur de présenter, au nom de ses coauteurs, le projet de résolution A/C.1/67/L.25 intitulé « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires ». Ce texte traditionnel reflète notre conviction qu'un instrument multilatéral, universel et juridiquement contraignant interdisant l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires contribuera au processus de délégitimation de ces armes et à l'instauration d'un climat favorable à des négociations sur un accord portant sur l'interdiction des armes nucléaires.

M^{me} Habweza (Zambie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur, de me donner l'occasion de contribuer au débat sur ce point très important de l'ordre du jour. Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole dans cette Commission, permettez-moi de féliciter M. Percaya et les autres membres du Bureau pour leur élection à la présidence des travaux de la Commission. Ma délégation est convaincue que, grâce à la direction compétente de M. Percaya, la Commission atteindra les résultats escomptés.

La Zambie, en tant qu'État partie à la fois au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) s'est engagée à leur universalisation respective et promet de continuer à soutenir les efforts régionaux et mondiaux dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. À cet égard, la Zambie se félicite du succès de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015, et appelle à la mise en œuvre intégrale du plan d'action sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, adopté à la Conférence d'examen des Parties au TNP de 2010.

De même, nous félicitons les cinq États dotés d'armes nucléaires de s'être réunis à Washington, et nous espérons que cette initiative produira des résultats tangibles pour les efforts régionaux et mondiaux menés en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, en particulier la Conférence d'examen du TNP en 2015.

Malgré ces faits encourageants, la Zambie est préoccupée par la persistance de l'impasse dans laquelle

se trouve la Conférence du désarmement. Comme la Conférence du désarmement n'est pas seulement une partie du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, mais est également la principale instance de négociations multilatérales concernant le TNP, le TICE et d'autres questions connexes, la nécessité de trouver une solution amiable à l'impasse actuelle ne saurait être surestimée. À cet égard, la Zambie soutient les efforts internationaux visant à revitaliser les travaux de la Conférence, et demande à la Première Commission de jouer un rôle de premier plan à cet égard.

La Zambie est préoccupée par l'absence d'un instrument international juridiquement contraignant qui donnerait des garanties de sécurité négatives inconditionnelles et juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires contre une attaque nucléaire ou des menaces proférées par un État doté d'armes nucléaires. Notre préoccupation est renforcée par le contexte actuel qui se caractérise par le non-respect de la part des États Membres de leurs obligations, tant au titre du TNP que du TICE. Par conséquent, la Zambie appuie les efforts internationaux en faveur de la négociation d'un instrument juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négatives, en attendant l'élimination totale des armes nucléaires.

La Zambie reconnaît l'importante contribution que le TICE apportera à l'effort mondial de désarmement nucléaire et réaffirme son soutien. À cet égard, la Zambie souhaite saisir la présente occasion pour saluer la ratification du TICE par la République centrafricaine, l'Indonésie, le Ghana, le Guatemala, la Guinée et Trinité-et-Tobago, et prie instamment les États restants, en particulier les États visés à l'annexe 2, dont les signatures et ratifications sont nécessaires pour l'entrée en vigueur du Traité – à s'engager à signer et à ratifier le Traité sans délai afin qu'il entre en vigueur le plus tôt possible.

L'entrée en vigueur rapide du TICE en tant qu'instrument de base dont le but est d'interdire tous les essais nucléaires sur la planète, la modernisation des armes nucléaires existantes et la mise au point de nouvelles armes et de leurs vecteurs, sera non seulement un moyen pratique et systématique de renforcer le régime du TNP, mais le moyen également de limiter la mise au point et la fabrication d'une nouvelle génération d'armes nucléaires.

La Zambie reste fermement attachée à la notion de désarmement général et complet, et réaffirme son soutien à un monde exempt d'armes nucléaires. À cet

égard, la Zambie apprécie la contribution que les cinq zones régionales exemptes d'armes nucléaires continuent d'apporter au renforcement des normes mondiales de non-prolifération et de désarmement nucléaires et à la consolidation des efforts internationaux en faveur de la paix et la sécurité. Comme les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent à la paix et la sécurité régionales, la Zambie réaffirme son appui à la création de zones exemptes d'armes nucléaires là où elles n'existent pas, et se félicite de la tenue à Helsinki en décembre d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

La Zambie, en tant qu'État partie au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, réaffirme son attachement au Traité et félicite le Ghana, le Cameroun, la Guinée-Bissau, le Tchad et la Namibie de l'avoir ratifié. À cet égard, la Zambie réaffirme son appui à l'Union africaine et se félicite des efforts qu'elle a déployés pour créer la Commission africaine de l'énergie nucléaire dont les responsabilités seront notamment de veiller au respect par les États membres des obligations que leur impose le Traité de Pelindaba.

La Zambie félicite également la Commission africaine de l'énergie nucléaire pour la tenue de sa deuxième session ordinaire le 27 juillet à Addis-Abeba, où les principaux documents ont été finalisés et adoptés pour sa mise en œuvre rapide et intégrale. Nous félicitons l'Afrique du Sud d'avoir finalisé un accord d'hébergement avec l'Union africaine, en vertu duquel elle fournira à la Commission africaine de l'énergie nucléaire l'espace de bureau et l'équipement nécessaires à Pretoria.

La Zambie réaffirme en outre son appui aux travaux du Forum of Nuclear Regulatory Bodies in Africa (Forum des organismes de réglementation nucléaire en Afrique) (FNRBA), dont l'objectif est d'améliorer, de renforcer et d'harmoniser la radioprotection, la sûreté nucléaire et l'infrastructure et les cadres réglementaires de sécurité entre les États membres, ainsi que de fournir les mécanismes lui permettant d'être un forum efficace et internationalement reconnu pour l'échange des expériences et des meilleures pratiques réglementaires entre les organismes de réglementation nucléaire de l'Afrique. Comme l'objectif du FNRBA est de compléter celui de la Commission africaine de l'énergie nucléaire, la Zambie exhorte les pays africains à devenir parties au Forum s'ils ne l'ont pas encore fait.

La Zambie est consciente de la puissance destructrice de l'énergie nucléaire et de ses implications pour la sécurité et la sûreté mondiales. Les catastrophes nucléaires récentes, comme celle de la centrale de Fukushima Daiichi au Japon, et la possibilité que des terroristes acquièrent des substances et des technologies nucléaires et radioactives témoignent de la nécessité urgente de convenir d'une solution au niveau international. À cet égard, la Zambie appuie le troisième Plan d'action sur la sûreté nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui couvre la période 2010-2013, et encourage la réalisation d'améliorations à long terme en matière de sécurité nucléaire, par opposition à des interventions ponctuelles.

À cette fin, la Zambie réitère la nécessité pour tous les États membres de l'AIEA de devenir parties à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire s'ils ne l'ont pas encore fait. Malgré l'accident de Fukushima Daiichi, l'énergie nucléaire reste une alternative viable importante pour la plupart des pays. À cet égard, la Zambie appelle l'AIEA à poursuivre le renforcement des mécanismes de réglementation et l'élaboration de normes pour l'amélioration de la sécurité et de la sécurité nucléaires.

La Zambie reconnaît les mesures que l'AIEA continue d'entreprendre pour renforcer la coopération technique avec les États membres, en particulier les pays en développement. À cet égard, la Zambie se félicite de l'assistance fournie par l'AIEA pour l'installation d'un moniteur portique de radiations dans la partie nord du pays, tandis qu'un second moniteur, qui doit être installé dans la partie sud, attend l'identification d'un site approprié. Une fois le projet terminé, ces moniteurs portiques aideront la Zambie à surveiller et à détecter tout mouvement des matières radioactives.

La Zambie souhaite également remercier le nouveau l'AIEA d'avoir proposé d'aider le pays dans le domaine de la sécurité nucléaire à l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme, qui se tiendra en 2013, en collaboration avec le Zimbabwe.

Pour terminer, la détention continue d'armes nucléaires par certains États membres, le fait que le TICE n'est toujours pas entré en vigueur et l'impasse persistante dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement sont autant de défis que la Première Commission doit prendre au sérieux au cours de la soixante-septième session de l'Assemblée générale pour pouvoir réaliser des progrès dignes de ce nom dans le

domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. La Zambie reste attachée aux idéaux de désarmement et de non-prolifération nucléaires et espère que la Première Commission fera des progrès tangibles au cours de la présente session.

M. Ponomariov (Biélorus) (*parle en russe*) : Notre délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/67/PV.9).

Le Biélorus, qui est le premier État à avoir renoncé volontairement et sans condition aux armes nucléaires qui sont restées sur son territoire après la dissolution de l'Union soviétique, non seulement réaffirme son attachement à son statut d'État non doté d'armes nucléaires aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), mais exhorte également les autres pays à prendre des mesures concrètes dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous nous félicitons de la conclusion en 2010 du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, et nous sommes convaincus de la nécessité de prendre de mesures supplémentaires en vue de la réduction des stocks d'armes nucléaires stratégiques et de leurs vecteurs. En outre, de telles mesures ne devraient pas seulement prévoir la destruction des ogives nucléaires obsolètes et de leurs vecteurs, mais devraient également prévoir des obligations visant à prévenir le perfectionnement des armes nucléaires existantes. Nous sommes préoccupés par la tendance inverse que nous observons dans le domaine du désarmement nucléaire et par les nombreux facteurs qui sont à l'origine de cette tendance. À notre avis, il s'agit d'un plan unilatéral visant à déployer un système de défense aérienne sur le continent européen.

Selon nous, cela fait longtemps que le mécanisme multilatéral pour le désarmement a besoin qu'on lui apporte un nouvel élan. La Conférence du désarmement n'a pas encore réglé les questions les plus pressantes liées au désarmement nucléaire. Nous sommes convaincus que ce n'est qu'à travers la Conférence du désarmement qu'il sera possible de mener des négociations inclusives et équitables sur des questions telles que l'interdiction de la production des matières fissiles et les garanties de sécurité négatives. À notre avis, c'est précisément la Conférence du désarmement qui dispose des capacités et des outils nécessaires pour adopter des traités dans le domaine du désarmement nucléaire visant à promouvoir

le respect des obligations découlant de l'article VI du TNP.

D'autres instances de désarmement nucléaire connaissent également des problèmes. À notre avis, le cycle d'examen du TNP ne répond pas encore aux attentes des États non dotés d'armes nucléaires, s'agissant notamment d'assurer le respect des engagements pris au titre du Plan d'action, en particulier en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Les progrès notables accomplis en vue de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doivent être renforcés sans tarder grâce à l'adhésion au Traité par d'autres pays énumérés à l'annexe 2, notamment les États dotés d'arsenaux nucléaires.

Le Bélarus adopte une position de principe à l'appui du processus visant à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. Étant donné que la menace terroriste persiste dans le monde moderne, le risque de prolifération des armes nucléaires et des matières et technologies utilisées pour leur mise au point est l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur la sécurité et la stabilité internationales. Pour écarter ces menaces, la communauté internationale doit redoubler d'efforts, notamment grâce à une coopération cohérente et élargie en matière de lutte contre le terrorisme nucléaire et de sécurisation des matières nucléaires.

Nous saluons la contribution de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire. Par ailleurs, nous attachons une grande importance au développement et à l'amélioration du système de garanties de l'AIEA sur la base des dispositions du TNP. Le Bélarus estime que l'AIEA est l'organe international central à même d'assurer l'équilibre nécessaire entre le régime mondial de sécurité physique et nucléaire et le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

La réduction des risques de prolifération serait propice à des progrès supplémentaires en vue de l'universalisation de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Nous sommes favorables au renforcement du rôle du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Comité Zangger dans le système de non-prolifération. Je voudrais souligner que pour assurer l'efficacité des institutions juridiques chargées de lutter contre le terrorisme nucléaire, il est essentiel de renforcer les capacités des États afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations internationales.

La question des garanties de sécurité revêt une importance particulière dans le contexte du désarmement nucléaire. Il est impératif que les États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP reçoivent des garanties juridiquement contraignantes afin de renforcer la confiance et la prévisibilité dans les relations entre États. En outre, cette mesure permettra de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et de promouvoir l'universalisation du TNP. L'absence de progrès dans ce domaine entraîne toute une série de problèmes dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et porte atteinte aux fondements et principes du TNP. À cet égard, nous sommes favorables au recours à des commissions spécialisées ou des groupes de travail de la Conférence du désarmement pour débattre et élaborer des accords internationaux sur les garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires.

Nous ne devons pas oublier que l'un des objectifs les plus importants du régime de non-prolifération est de faire en sorte que les technologies nucléaires soient utilisées exclusivement à des fins pacifiques. Actuellement, dans le monde entier, on accorde une attention accrue à l'application des technologies nucléaires dans divers domaines à des fins pacifiques : énergie, santé, agriculture et protection de l'environnement. Un nombre croissant d'États souhaitent mettre en place et exploiter des programmes nationaux d'énergie nucléaire. Le Bélarus est certain que les mécanismes de l'AIEA devraient promouvoir un accès équitable et non discriminatoire à ces technologies pour tous les pays qui veulent tirer parti des avantages offerts par l'énergie nucléaire. Beaucoup de ces instruments existent déjà et tous les pays devraient y avoir accès. Dans le même temps, dans l'exécution des programmes nucléaires pacifiques, chaque État membre doit agir avec un maximum de transparence, en respectant la lettre et l'esprit des obligations découlant du TNP.

À notre avis, la création de zones exemptes d'armes nucléaires est un élément important pour renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. Nous regrettons que l'idée de créer une telle zone en Europe centrale et orientale n'ait pas été concrétisée. À cet égard, nous appelons les États d'autres régions à suivre l'exemple des États qui ont créé des zones exemptes d'armes nucléaires. Nous espérons que toutes les parties directement concernées, en particulier dans la région du Moyen-Orient, prendront des mesures concrètes en vue de créer une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient.

La séance est levée à 18 heures.